

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

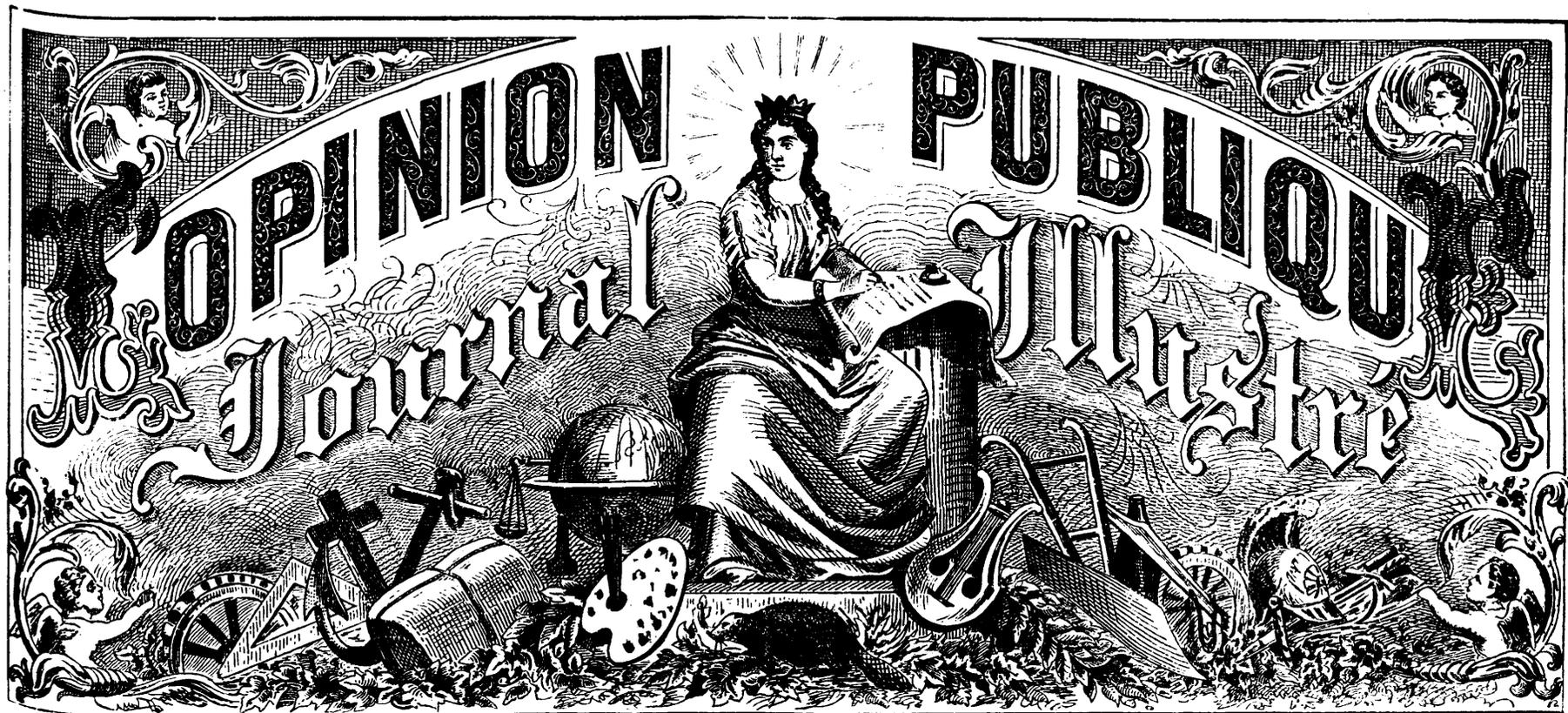
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Vol. I.—No. 31.

MONTREAL, JEUDI, 4 AOUT, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

Nous prenons la liberté d'annoncer à messieurs les marchands qu'ils trouveront des avantages à annoncer maintenant dans notre journal. Ces avantages sont faciles à constater; dans tous les pays on reconnaît l'importance qu'il y a d'annoncer dans un journal illustré; malgré que le prix des annonces y soit beaucoup plus élevé que dans les autres journaux. Un journal illustré se conserve; il est là, sur la table, sans cesse exposé aux regards de tout le monde; une annonce, par conséquent, y est beaucoup plus vue que dans tout autre journal. Nous ne pouvons prendre d'ailleurs qu'un petit nombre d'annonces; ce qui est encore un grand avantage. Quant à notre circulation, elle est suffisamment connue maintenant pour que nous nous dispensions d'en parler.

Nous appelons l'attention de messieurs les marchands sur ces remarques et nous les prions de réfléchir s'ils ne devraient pas encourager une entreprise nationale en faisant une bonne affaire.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 4 AOUT, 1870.

Le portrait et la biographie du célèbre juge Vaillères paraîtront dans notre prochain numéro.

« LE FRANC-PARLEUR. »

C'est là le nom d'un journal satirique que vont publier et rédiger MM. Adolphe Ouimet et B. A. Testard de Montigny. Les noms des propriétaires sont tout un programme et assurent le succès du journal: ils sont écrivains de talent, d'esprit et de mérite. Nos lecteurs se rappellent encore les charmantes chroniques de M. Ouimet publiées dans *L'Opinion Publique* et M. de Montigny a déjà fait ses preuves dans la *Revue Canadienne* et par la publication d'un ouvrage de droit considérable et de la plus grande importance. Le numéro-spécimen, paru le 28 juillet, est très joli et très bien fait. Le second numéro paraîtra dans un mois, pour ensuite continuer sans interruption chaque semaine. Nous souhaitons longue vie et prospérité au *Franc-Parleur*.

J. A. MOUSSEAU.

POUR LA FRANCE.

Sous ce titre, *l'Événement* a écrit un fort bon article, dont le but est de provoquer ici un mouvement sympathique en faveur de la France, à l'instar de celui qui se produit aux États-Unis partout où il y a un centre de population française. Voici les conclusions de cet article:

« Une souscription populaire aurait un immense succès. Le chiffre de la souscription pourrait être fixé à une somme légère, afin de donner à tous le moyen de s'inscrire. Il n'y a pas un Canadien-français, soit au Canada, soit aux États-Unis, qui ne tînt à honneur de mettre son nom sur la liste.

« Ajoutons que dans les circonstances présentes, au moment où tant de questions sont en suspens, où notre avenir se discute, cette manifestation atteindrait plus d'un résultat. Ce

serait une façon de se compter, d'affirmer notre esprit national, de passer la revue de nos forces. »

Un autre journal, dont le nom nous échappe, suggère de prier les Irlandais du Canada de prendre part à ce mouvement. Ils le feraient de grand cœur comme ils le font en Irlande et aux États-Unis. L'idée est bonne, très patriotique et a un merveilleux à-propos. Il est en effet plus que temps que les Canadiens-Français et tous les catholiques de la Puissance s'affirment, en face des démonstrations si hostiles et si fanatiques de nos tendres amis d'Ontario.

J. A. M.

M. HOLTON S'EXPLIQUE.

Une nouvelle lettre du député de Châteauguay accentue davantage sa séparation du parti annexioniste. On dit que l'Hon. M. A. A. Dorion partage sa manière de voir; tout le monde qui s'occupe de politique sérieuse sera content de voir deux hommes de cette valeur adopter une ligne de conduite qui les rendra possibles. Voici cette lettre:

A l'Éditeur du *Herald*.

« Monsieur.—On m'a si généralement attribué la paternité de la correspondance signée *Anglo-Canadian* et qui a paru il y a trois semaines, qu'un plus long déguisement serait inutile. J'ai publié cette lettre sous le voile de l'anonyme, non parce que je craignais de prendre la responsabilité d'opinions que je n'ai jamais cherché à cacher; mais parce que j'ai cru que le but de ma lettre serait plus sûrement atteint en ayant soin d'exclure de la discussion tout élément personnel. Considérant la tentative de lancer la question de l'indépendance dans l'arène politique comme extrêmement imprudente et pleine de périls pour le parti libéral du Bas-Canada dont jusqu'ici j'ai partagé la fortune, mon dessein était, par un calme et sincère exposé de quelques-unes des considérations qui surgissent à la base même de la question, de fixer l'attention sans blesser les susceptibilités d'amis estimables, dont quelques-uns, il y avait raison de le croire, allaient commettre ce que je ne puis m'empêcher d'appeler une grave faute politique, en donnant leur concours à la formation d'un parti distinct pour l'agitation de la question de l'indépendance immédiate. »

« Si haut qu'il faille estimer les liens de parti dans un pays jouissant d'institutions parlementaires, et honorer la fidélité à ses amis, il serait absurde de prétendre que sur une question aussi importante que celle-ci, les obligations ordinaires de parti puissent être invoquées pour contraindre la conscience et diriger l'action des membres d'une organisation politique formée dans un but différent. Au contraire, il est évident que si cette question devient réellement une question pratique, elle efforcera les autres question et amènera une réorganisation complète des partis. Jusqu'ici, il est de fait que ce sont plutôt les conservateurs que les libéraux, plutôt les journaux ministériels que les journaux libéraux qui ont paru incliner en faveur de l'indépendance; mais l'expérience du passé doit enseigner aux libéraux à ne juger qu'avec la plus grande circonspection de la valeur réelle des déclarations que nous entendons faire parfois aux hommes politiques conservateurs ou des théories que nous trouvons dans les journaux conservateurs. »

« Ma propre position sur cette question est bien simple et je vais l'expliquer nettement. Dans la situation actuelle, je ne crois pas que l'indépendance soit chose désirable ni que l'on puisse l'atteindre. Je ne crois pas qu'il existe parmi nous de causes suffisantes pour produire une Révolution, je ne crois pas, qu'en l'absence de pareilles causes, on puisse amener notre population à souhaiter une révolution. Etant de cet avis, je dois blâmer une agitation qui restera stérile quant à l'objet qu'elle a en vue, mais qui peut être fertile en désastres pour le pays, en ce qu'elle affaiblira, si elle ne détruit pas, le vrai parti libéral, qui à l'heure qu'il est gagne rapidement du terrain à travers toute la Puissance. »

« L. H. HOLTON. »

FONDATION DE LA PROVIDENCE.

UNE FEMME DISTINGUÉE.

Nous recevons de M. Jean Girouard, de St. Benoît, une lettre bien précieuse et que nous sommes extrêmement heureux de

reproduire. C'est le récit d'une visite faite par un homme remarquable à l'établissement de Mme Gamelin, l'ange des prisonniers politiques de 1837-38, et la fondation de la Providence. Mille remerciements à M. Girouard!

(Correspondance d'un de nos contemporains au sujet du Couvent de la Providence à Montréal.)

Montréal, Nov. 6 1841.

Notre vieux, ma bonne amie, a dû le dire tout ce que j'aurais pu t'écrire par lui; et puis il te portait des gazettes et une lettre que j'avais donnée à _____ pour toi, mais qu'il m'avait apportée ayant laissé le voyage de _____ pour celui de Nicolet. N'ayant rien de nouveau à te marquer je vais te faire part des souvenirs qui me restent d'une visite que j'ai dernièrement faite dans la maison de Providence établie par Mme Gamelin.

Il y avait longtemps que je désirais aller voir Mme Gamelin. La reconnaissance m'en faisait un devoir; car je vous ai souvent entretenu de toutes les peines que cette bonne dame s'était données pour secourir les pauvres prisonniers, et cela, dans un temps où un pouvoir farouche faisait, pour ainsi dire, un crime de l'humanité et de la bienfaisance. Dans ces temps malheureux, les femmes seules se montrèrent au dessus des circonstances et soutinrent un courage que le sombre despotisme voulait entièrement abattre.

Les femmes, oui les femmes, sont, sans contredit, la meilleure partie des êtres de la création. On dirait qu'elles ont l'instinct du bien et de la vertu, et elles sont ou ne peut plus ingénieuses et admirables quand il s'agit de venir au secours de toutes les espèces d'infortunés. On dirait une mission spéciale qu'elles auraient reçue du ciel et qu'il faut qu'elles remplissent nécessairement. Rien ne les arrête, veilles, fatigues, dégoûts; elles surmontent tous les obstacles, elles bravent tout, et rien ne peut résister à lardeur de leur charité. Leur faiblesse physique comparativement à l'homme, loin de donner à celui-ci une supériorité marquée par la nature, le place, suivant moi, dans une infériorité morale qui nous étonne d'autant plus qu'on est moins en état d'en apprécier les causes. Mais comme le dit un auteur qui ne m'abandonnera jamais: « La charité, l'amour explique tout, est capable de tout. »

L'excellente femme dont je viens de parler ne trouvait plus dans les donjons de l'inquisition politique de malheureux compatriotes à secourir, à consoler; mais ses entrailles de chrétienne lui ont bientôt fait découvrir d'autres objets non moins dignes de sa sollicitude. Jetez donc du côté Legouvé (ce livre que notre vénérable ami, M. de La Mothe, avait donné à Mme Dumouchel et à toi) et tous les pompeux et élégants éloges du même genre, et venez avec moi chez Mme Gamelin.

J'avais vu la charité chrétienne prendre sous sa protection l'infortuné dès son entrée dans le monde; j'avais vu le pauvre petit innocent enfant de la faiblesse, de l'amour, du crime ou de l'extrême misère, recueilli dès sa naissance par les mains de la religion et sauvé d'une fin prématurée. Il me restait à voir l'humanité trouver les mêmes secours au bout de sa course. Mais ici ce ne sont plus des soins à donner à d'innocentes petites créatures, soins souvent payés par le doux sourire de l'enfance, c'est l'humanité dans sa décrépitude, dans son état le plus déplorable, dans ses formes les plus repoussantes, j'oserais dire les plus hideuses.

Bon Dieu! pourquoi ne pas mourir dans l'âge de la santé et de la force? Faut-il attendre que nous soyons cruellement abandonnés par les sens qui nous mettent en rapport avec tout ce qui nous entoure et surtout avec nos semblables? Pourquoi donc attendre que nous soyons assailli par toutes les infirmités et les douleurs qu'amène la vétusté de la machine corporelle et lorsqu'il ne nous reste plus qu'une espèce de vie végétative, et que le sentiment de la souffrance. Eh! bien, c'est lorsque, pour comble d'infortune, ces mots sont joints à la misère et au dénûment, que la vertu d'une femme est venue au secours de tous ces malheurs. Sans richesses, sans pouvoir, sans moyens apparens, elle est venue à bout de mettre son plan charitable à exécution. Encore un peu de temps et elle aura bâti, avec l'aide de quelques Dames charitables de Montréal et sur un terrain qu'elle a acheté auprès de l'Évêché un hospice précieux et bien approprié à son objet. Le pouvoir civil a reconnu et sanctionné son existence, et l'Évêque de ce diocèse vient de lui donner un mandement d'institution. Ce mandement, dont j'ai pris communication, respire la tendre sollicitude et la douce piété qui caractérisent ce vertueux prélat. Pour le présent Mme Gamelin se trouve resserré dans

un bien petit local. Cependant, entrez-y et vous serez étonné de l'ordre et de la propreté qui y règnent.

Une trentaine de vieilles qui seraient peut-être mortes de misère, ou faute de soins ont trouvé là un refuge contre la pauvreté, un asile de paix et de consolation, où elles reçoivent continuellement tous les secours qu'exigent la caducité jointe à la cécité, à la surdité, à la paralysie et à toutes les autres infirmités de la vieillesse. Ce sont, presque toutes des sexagénaires, des octogénaires, on y trouve même des centenaires. Leurs âges réunis forment un total de 1841 ans.

Quel âge aviez-vous, ma bonne mère, quand les Anglais ont pris le pays? J'avais quinze ans, monsieur. Vous rappelez-vous bien de tout ce qui s'est passé dans ce temps? O Monsieur tout comme si c'était aujourd'hui:—Et vous, (m'adressant à sa voisine) étiez-vous mariée au siège de Québec? Non, pas encore, monsieur, mais j'étais *grandette*, et je me souviens bien que... etc. Bonjour, bonnes mères (en m'adressant à toute la salle) je reviendrai vous voir, je veux converser avec vous et m'instruire de l'histoire traditionnelle de mon pays. Aimez bien votre excellente bienfaitrice, respectez-la, et payez la des soins qu'elle vous donne par votre obéissance et votre affection. Et toutes celles qui pouvaient m'entendre de faire, chacune à sa manière son cri de reconnaissance.

Celles de ces pauvres femmes qui ne sont pas entièrement impotentes s'occupent à divers ouvrages. Les unes filent, les autres échiffent des morceaux d'étoffes avec les seuls doigts qui leur restent, les autres coupent et lient des lanières pour fabriquer des catalognes; celles-ci tricotent, celles-là font des poches, et autres ouvrages appropriés à leur capacité. Celles qui ne peuvent travailler, prient, et j'en vis trois en adoration dans la petite chapelle où un prêtre vient tous les jours dire la messe. Au reste, elles sont toutes mises proprement et presque entièrement avec des étoffes fabriquées dans la maison.

Mme Gamelin est seule à la tête de cette maison, sans autre aide qu'une bonne fille qui s'est vouée comme elle aux soins de la vieillesse infirme et pauvre. Elles n'ont guère d'assistance parmi leurs commensales, si ce n'est une jeune fille aveugle, qui peut laver la vaisselle et balayer.

J'avais oublié de te dire, ma chère amie, que la dame que j'accompagnais dans cette visite qui m'a inspiré tout ce que je viens de t'écrire, passant près du lit d'une pauvre vieille pour lui donner quelques bonbons qu'elle avait apportés, me donna une scène bien attendrissante. Cette vieille, octogénaire que la dame avait recueillie et placée elle-même dans cette maison, ne l'eut pas plutôt aperçue qu'elle lui tendit les bras et la tint embrassée en fondant en larmes; c'était les larmes de la reconnaissance, je ne pus retenir les miennes.

J'avoue que je n'ai pu laisser cet asile sans un sentiment d'admiration pour le zèle de l'excellente Mme Gamelin, et pour la source ou elle a pu puiser la pensée et la force d'âme nécessaire pour accomplir une si bonne œuvre. Quelle est donc cette religion qui inspire d'aussi beaux, d'aussi touchants dévouements?... Laissez toutes les jouissances du monde, toutes les douceurs et les aisances de la vie pour se consacrer exclusivement au soulagement de la misère!

Eh quelle misère, bon Dieu? celle de la décrépitude la plus dégoûtante. A peine trouve-t-on chez un parent, chez un ami, assez d'attachement et de courage pour surmonter toutes ces répugnances. J'abandonne tous les traités de morale, ils n'en ont jamais donné à ceux qui n'en avaient pas. Je brûle tous les livres de controverse: ils ont fait de la religion une affaire d'esprit, de raisonnement, d'érudition, de calcul; ils n'ont opéré, que je sache, aucunes conversions à cette religion qui parle bien plus au cœur qu'à l'esprit. Oui, c'est dans ces institutions de la plus pure charité qu'il faut l'étudier pour la connaître, la comprendre, la chérir et l'admirer. La foi c'est l'amour. Je ne veux plus entrer dans de vaines disputes avec certains beaux esprits que je rencontre assez souvent, je les enverrai où j'ai retrouvé tout ce qu'il fallait pour renouveler chez moi de consolantes convictions, et ces sentiments qui font le bonheur de l'homme dans l'adversité, et qui ont tant allégé les souffrances de ton ami.

Plusieurs de nos abonnés se plaignent de ne pas recevoir le journal régulièrement. Comme nous sommes parfaitement certains qu'il est expédié chaque semaine, la faute est dans les bureaux de poste; nous saurons bientôt à qui nous devons nous en prendre, car il faut que cela finisse. Nous avons reçu ce matin un paquet de journaux *non-reclamés* adressés à des abonnés de Sorel qui nous reprochaient de ne pas avoir reçu les derniers numéros de *L'Opinion Publique*.

Voilà un fait singulier que ces messieurs voudront bien se faire expliquer.

LA GUERRE.

Nous trouvons dans un journal français des Etats une assez bonne appréciation de quelques uns des principaux événements transmis par le câble.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES.

« Les journaux de France nous ont apporté des renseignements qui jettent quelque jour sur les incidents qui ont précédé la déclaration de la guerre en Europe.

« Quelques personnes ont pu supposer que la candidature du prince de Hohenzollern était le résultat d'une entente secrète entre Napoléon et Prim, pour donner au premier un prétexte de guerre contre la Prusse. Il ne paraît pas que cette manière de voir soit fondée, et la promptitude avec laquelle la guerre s'est déclarée est due plutôt à la colère éprouvée par le gouvernement français en découvrant tout-à-coup que Prim et Hohenzollern avaient négocié à son insu. Du moins si l'Empereur avait eu un plan tracé d'avance, ses préparatifs de campagne auraient été plus avancés qu'ils le sont. La Prusse Rhénane n'est pas encore envahie, quoique les hostilités soient déclarées depuis le 19. Encore une fois, le gouvernement impérial a été surpris et il n'est pas aussi prêt qu'on le croit.

« D'autre part, l'idée que Bismark aurait comploté l'avènement de Hohenzollern est, semble-t-il, tout aussi peu fondée. Le diplomate prussien savait depuis longtemps que le prince Léopold est désagréable à Napoléon. Si donc il eût voulu l'imposer quand même, il eût dû se préparer à la guerre; or, toutes les nouvelles s'accordent à dire que la Prusse est moins prête que la France.

« Comme nous l'avons déjà dit, la guerre contre la Prusse n'a pas provoqué en France un enthousiasme universel. En admettant que la majorité des citoyens se soient prononcés

pour la guerre, il y a eu certainement de nombreuses exceptions. La paix a des partisans qui n'ont pas craint d'élever hardiment la voix. En effet, samedi soir, les autorités de Paris ont mis fin « par la force à une démonstration des partisans de la paix. » Un millier d'hommes portant des drapeaux blancs ont parcouru les rues criant: *Vive la paix*. Un instant on a craint une collision entre ces hommes et les troupes.

« Vendredi dernier, plusieurs citoyens ont eu une rixe sérieuse avec les soldats dans un café. Un homme a été tué. Le café a été saccagé.

« Le préfet de police a annoncé dimanche que toutes les démonstrations publiques seraient interdites.

« A l'heure où nous écrivons, aucune nouvelle saillante ne nous est parvenue. Les puissances européennes se montrent fort désireuses de circonscrire la guerre entre les deux belligérants actuels, et en conséquence la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie ont proclamé leur neutralité.

« Les préparatifs militaires n'en ont pas moins lieu de toutes parts sur une large échelle. Les concentrations des troupes autour de Metz, de Strasbourg et de Kreuznach continuent. Le départ de Napoléon pour l'armée, annoncé puis ajourné, a eu lieu le 28 Juillet.

« Une rumeur mise en circulation prétend que l'Empereur, en cas de coalition contre la France, se proposerait de proclamer la république dans toute l'Europe. Nous ne savons jusqu'à quel point les peuples accepteraient la république des mains de l'auteur du coup d'Etat. Il y a, croyons-nous, des ficelles qui ne peuvent plus jouer entre certaines mains.

« L'enthousiasme des Allemands en faveur de la Prusse continue à être très grand en Amérique. Les Français, plus partagés peut-être et surtout moins nombreux, se sont peu mis en évidence. Cependant, ceux de San Francisco ont tenu à recueillir, eux aussi, des fonds pour les blessés et les veuves. Cet exemple a été suivi à New-York.

« Les Irlandais témoignent une chaude sympathie pour la cause de la France. »

BIBLIOGRAPHIE.

DRUIT ET LÉGISLATION.

Observations et commentaires sur la Loi des Privilèges et Hypothèques, etc., par J. A. Hervieux, Notaire.

Voici une brochure bien importante et bien utile, qui devra avant longtemps se trouver dans les mains de tous les gens de loi et de tous les hommes d'affaires. C'est la troisième de ce genre, je crois, depuis 1841. La première est due au regretté feu Sir Louis H. Lafontaine; c'était un commentaire ou plutôt une critique assez vive de l'ordonnance des Bureaux d'hypothèques, telle que sortie du cerveau des Législateurs un peu boiteux qui composaient le Conseil spécial. M. Bonner, avocat, fit aussi d'assez bons commentaires de la nouvelle ordonnance. M. Hervieux vient en troisième lieu et ce n'est pas, dans cette branche, le moins fort des trois.

M. Hervieux, quoique jeune encore, est un des notaires les plus distingués et l'un des meilleurs régistrateurs du Bas-Canada. Et ce n'est pas peu dire: la profession de notaire, qui a eu pourtant à lutter ici, un peu comme toutes les autres professions libérales, contre de grands désavantages, a produit beaucoup d'hommes remarquables tant par leur intégrité que par leur connaissance approfondie du droit et de la législation. Ce monsieur en est à son second livre de droit et est déjà un peu connu du public légal, un peu seulement, je devrais dire très-peu. On lit avec passion et partout un éreintement bien conditionné, on devore un article de journal qui déchire quelqu'un ou salit quelque chose qu'on devrait respecter. Mais les œuvres sérieuses qui sont le fruit d'un travail fatigant et d'une conscience honnête, passent souvent inaperçues et reçoivent rarement plus qu'une mention honorable: le journaliste s'évite ainsi le trouble de les lire et le public celui de les étudier et de les connaître.

Espérons que ce ne sera pas là le sort réservé au livre de M. Hervieux. Ce livre pourrait mieux s'appeler « Le Manuel des Privilèges et Hypothèques. » Au reste, voici le programme que s'est tracé l'auteur:

« L'exposé des principes de droit et de leur application est fait dans les titres du Code Civil dont il est traité dans cet ouvrage, d'une manière assez complète, en beaucoup de cas, pour rendre toute observation et tout commentaire inutiles.

« Aussi ce livre ne forme-t-il pas un traité complet des lois qui y sont discutées. Il contient seulement le résumé de la jurisprudence française, d'après les meilleurs commentateurs du Code Napoléon, sur les matières qui sont identiques dans les deux Codes; quelques commentaires sur les dispositions particulières à notre Code qui ont besoin d'être éclaircies et certaines observations sur les défauts qui s'y rencontrent.

« Par rapport à la discussion de ces dernières dispositions, je dois dire que j'y ai mis tout le soin possible tout en me servant des ressources où elles ont été prises, et que je me suis efforcé d'en saisir le sens pratique et d'en faire saillir au besoin les défauts. »

M. Hervieux s'est strictement conforme à son programme et en a rempli toutes les parties avec conscience et habileté. Il a fait une œuvre modeste et très-pratique. Ce n'est pas un pourfendeur qui cherche à trouver tout mauvais et à tout corriger; notre régime hypothécaire, eu égard aux circonstances du pays, est probablement bon et les perfectionnements dont il a besoin sont déjà en germe dans notre loi. M. Hervieux l'a constaté par ses observations et son expérience de notaire et de régistrateur.

« Si l'on considère, dit-il, l'état d'imperfection où se trouvent encore certaines lois après tout le travail que des hommes habiles se sont donné pour les codifier, on ne pourra que trouver fort restreint le nombre des lacunes du système hypothécaire qu'il suffit de combler pour le rendre relativement parfait.

« Les changements nécessaires pour arriver à ce résultat, se réduisent, pour les plus importants, à ceux dont suit la substance:

« Faire atteindre au grand principe de la publicité de tous les droits réels son plein développement; perfectionner le mode d'enregistrement de manière à le faire correspondre avec le nouveau système; rendre le droit d'hypothéquer plus actif; mieux régler certaines formalités concernant la confection du cadastre et, en certains cas, le rang des droits réels, et enfin pourvoir à l'organisation et à la surveillance des bureaux d'enregistrement restées jusqu'à ce jour à l'état rudimentaire.

« Il est à remarquer que ces modifications et presque toutes celles que je suggère, loin d'altérer en aucune manière les par-

ties du Code auxquelles elles se rapportent, ne tendent qu'à les expliquer ou à les compléter. On verra même que je demande le rappel de l'acte de la législature de Québec, 31 V. c. 20, en autant qu'il abroge l'article 2043 du Code Civil. Cette observation suffit pour détruire l'objection, fort juste d'ailleurs, qui pourrait être faite contre tout changement intempestif d'une disposition codifiée. »

Pour celui qui a le sens, la philosophie du droit, ce que l'on est convenu d'appeler « le système hypothécaire, » n'est que la meilleure mise en pratique d'un grand principe social: l'honnêteté dans les relations, la fidélité dans l'exécution des engagements entre citoyens, qui assure le bon ordre et la paix dans la société. Nos codes (français et canadien), qui malheureusement, suivant l'avis de grands juristes, s'occupent plus de la synthèse que de l'exposition des principes du droit, rendent brutalement, mais assez justement cette doctrine: « qui-conque s'est obligé personnellement, est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens mobiliers et immobiliers, présents et à venir. »

Cet article (art. 2092 du Code Napoléon et 1980 du Code Canadien) contient en germe tout le régime hypothécaire: les deux cents articles (plus ou moins) de notre Code, cités et analysés dans le livre de M. Hervieux, ne sont que le développement du principe sacré renfermé dans l'article 1980, et n'ont pour but que de l'étendre et d'en assurer l'exécution plus efficace. C'est un réseau de chaînes ou de filets, à mailles étroites, tendus autour des contractants malhonnêtes, qui après avoir reçu valeur, argent ou considération de leurs créanciers, cherchent par tous les moyens frauduleux possibles, à mettre leurs biens à l'abri de ceux qui leur ont prêté ou avancé sur la foi de l'existence de ces biens. On trouve là tout ce qu'il faut connaître des privilèges et des hypothèques; leur définition, leur nature, leur origine ou leur cause; ceux qu'on doit enregistrer, le mode de les inscrire, ceux qui n'ont pas besoin d'inscription (il n'y en a presque plus aujourd'hui); le moyen de les acquérir, de les transmettre et de les éteindre; le rang qu'ils occupent suivant la loi ou leur inscription.

Nous avons donc raison de dire que ce petit livre est extrêmement important: c'est un avantage inappréciable que d'avoir réuni, condensé et analysé laconiquement et clairement, maints articles qu'on ne découvre qu'un peu épars dans les codes. Nous le répétons, c'est un *code-mecum* que tout homme de loi, tout propriétaire et tout marchand se fera un devoir de posséder et de lire et relire.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails; ce n'est pas nécessaire et nous n'en aurions guères le temps. D'ailleurs, tout le monde s'empressera d'acheter le pamphlet de M. Hervieux pour le lire et le juger: l'auteur ne craint pas cette épreuve.

A la fin de son livre, M. Hervieux suggère et donne les moyens de rendre plus efficace le système actuel. Ces moyens se résument à deux: corriger et expliquer quelques dispositions de la loi, surtout dans ce que nous pourrions appeler la partie mécanique, et, en second lieu, obtenir un personnel de régistrateurs et des députés plus capables (quoique le personnel d'aujourd'hui laisse en général assez peu à désirer) et en établissant un bureau d'inspection sur tous les bureaux d'enregistrement de la Province. Ces suggestions sont excellentes et nous espérons qu'elles formeront le point de départ de plusieurs réformes nécessaires dont devra s'occuper la Législature provinciale.

Est-ce à dire que nous approuvons tout dans le livre de M. Hervieux? Non. Il y a quelques erreurs, quelques lacunes. On doit nécessairement s'attendre à rencontrer dans un ouvrage traitant de matières aussi difficiles dans un cadre si restreint. Mais ces erreurs, ces lacunes, portent surtout sur des points secondaires, ou sur des matières d'une rare occurrence et qu'on ne décide pas sans recourir aux auteurs qui les ont traitées *ex professo*. M. Hervieux ne manquera pas de faire disparaître ces ombres au tableau dans une prochaine édition. D'ailleurs, il nous le dit lui-même; ce n'est pas un traité qu'il a voulu faire pour les savants; c'est une compilation analytique et pratique qu'il a voulu livrer à ses concitoyens pour les besoins ordinaires de chaque jour. Tel qu'il est, ce manuel a un grand prix et ne peut manquer d'obtenir un bon succès d'estime et d'utilité. Un homme de loi qui consacre ses loisirs à de pareilles œuvres a bien mérité de ses concitoyens.

J. A. MOUSSEAU.

M. J. A. HERVIEUX.

Nous recevons du Régistrateur du comté de Terrebonne une lettre qui explique et complète notre étude de son livre et que nous nous faisons un plaisir comme un devoir de reproduire.

St. Jérôme, 30 juillet 1870.

J. A. MOUSSEAU, Ecr., Avocat, Montréal.

Cher Monsieur,

Veillez accepter mes meilleurs remerciements pour la belle notice que vous avez fait paraître dans la *Minerve* sur mon ouvrage. Vos remarques me prouvent que vous avez lu cet ouvrage et que vous le jugez bien; en effet, mon but n'a jamais été de faire un livre savant, mais plutôt de faire l'appréciation critique des mesures établissant un nouveau système d'enregistrement.

Comme je le dis dans mon ouvrage, la confection du cadastre et de l'index aux immeubles est une mesure de la plus grande importance et, par suite, il est très-important que la loi qui y pourvoit soit bien faite. A mon avis, si la question des morcellements et la confection du cadastre et de l'index aux immeubles ne sont pas réglés plus convenablement qu'il n'y est pourvu par la loi actuelle et si un bureau d'inspection chargé de la mise en pratique du nouveau système dans chaque comté n'est pas établi, le nouveau système d'enregistrement sera loin d'être un progrès.

A propos de ce bureau d'inspection, vous paraissez croire, dans votre notice, que je demande sa création dans le but de surveiller le personnel des bureaux. Telle n'est pas ma pensée: je crois ce bureau nécessaire pour veiller à la mise en fonctionnement du cadastre dans chaque comté; pour corriger les erreurs du cadastre après cette mise en fonctionnement; pour l'examen des députés et enfin pour prendre connaissance de la tenue générale des bureaux, etc., ou d'un bureau particulier sur demande spéciale.

C'est la mise à effet d'une manière pratique de la sec. 55 du statut. Avec ce bureau, les exemples d'incurie qui se sont produits depuis quelques années, même dans les bureaux les plus importants, pourraient difficilement se reproduire.

Si vous vous proposez de dire un mot de mon ouvrage sur *L'Opinion*, je vous prierais de noter cette explication.

Veuillez croire, cher monsieur,

A toute ma gratitude,

J. A. HERVIEUX.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. MAC TAVISH.

M. MacTavish, dernier gouverneur du Nord-Ouest, est décédé à Liverpool le 23 juillet. Il aimait les Canadiens et les catholiques, et deux de ses enfants ont reçu leur éducation dans des institutions catholiques du Bas-Canada—le collège de St. Hyacinthe et l'Académie du Côté St. Louis.

VERSION FRANÇAISE ET PRUSSIENNE DU FAMEUX TRAITÉ FRANCO-PRUSSIE.

Le *Journal Officiel* contient un article sur le prétendu traité publié par le *Times* de Londres. Il dit qu'après le traité de Prague en 1866, il a été question d'une alliance avec la Prusse. Plusieurs conférences eurent lieu entre M. Bismark et l'ambassadeur français durant lesquelles quelques-unes des idées du document susdit furent mentionnées, mais le gouvernement n'a jamais eu aucune connaissance d'aucun projet de traité tel que celui publié par le *Times*.

La publication de ce prétendu document n'est qu'une manœuvre pour influencer l'opinion publique en Angleterre. La *Correspondance* de Berlin prétend que le traité est authentique et que l'original de la main de M. Benedetti se trouve aux archives du département de la guerre. Avant la guerre entre l'Autriche et la Prusse, Napoléon avait offert 300,000 hommes à la Prusse pour écraser l'Autriche en compensation de la cession des provinces du Rhin.

D'un autre côté, tous les journaux français qui croient un peu à l'existence du projet du fameux traité prétendent que la proposition n'a jamais été faite sincèrement à la Prusse, mais dans le seul but de compromettre l'ambitieux Bismark.

EUGÉNIE RÉGENTE.

Le *Journal Officiel* publie un décret nommant l'impératrice régente durant l'absence de l'Empereur.

Il publie aussi un décret appelant 90,000 hommes du contingent de 1869 au service actif.

LES ENFANTS DE M. PRÉVOST-PARADOL.

Les enfants de M. Prévost-Paradol, sa fille âgée de seize ans, et son fils âgé de onze ans, sont partis à bord du *Lafayette*: ils savaient la mort de leur père, mais on leur avait laissé ignorer qu'elle fut le résultat d'un suicide; ils ne savaient pas non plus qu'il fut sur le même navire, et qu'ils allaient traverser l'Océan sous le même pavillon. C'est en France seulement qu'ils apprendront, de la bouche d'un ami de la famille, les tristes détails qu'ils ignorent.

L'ASSEMBLÉE ANNEXIONNISTE DE STANFOLD.

L'*Événement* donne le compte-rendu suivant de cette assemblée:

La nouvelle qu'on allait tenir une assemblée annexionniste à Stanfold, la première du genre, avait attiré ici bon nombre d'étrangers, entre autres MM. Gérin, Buiès, Arthur Turcotte, Lucien Turcotte, J. O. Turgeon, Lottinville, etc.

Tous ces messieurs et toutes les notabilités de notre localité se sont rendus dimanche après-midi à Stanfold. L'assemblée était fort nombreuse et s'est formée sous la présidence de M. Pratte, maire de la paroisse.

M. Edouard Richard, avocat, a ouvert les délibérations par un discours sensé et modéré. Il a été suivi par M. J. O. Turgeon, avocat de Montréal, qui a parlé en faveur de l'annexion.

M. Laurier a pris ensuite la parole, il s'est déclaré contre l'annexion et pour l'indépendance. Il parle fort bien et il a été accueilli et écouté avec une évidente sympathie.

Le véritable inspirateur de l'assemblée, M. E. L. Pacaud, lui a succédé à la tribune. Il s'est exprimé avec cette franchise et cette verve qui caractérisent sa parole. Il a déclaré que l'indépendance n'était qu'une demi-mesure et qu'il fallait demander carrément l'annexion.

M. Gérin a combattu à la fois l'indépendance et l'annexion, en répondant à MM. Laurier et Pacaud; et de l'avis de tout le monde il a prononcé le meilleur discours.

Appelé à parler, M. Lucien Turcotte a remercié la foule de la bienveillance qu'on lui témoignait et a dit qu'il ne désirait pas faire de discours politique.

Puis M. Buiès a parlé en faveur de l'indépendance et M. Crépeau contre l'opportunité de la discussion.

Deux séries de résolutions avaient été préparées, l'une en faveur de l'indépendance et l'autre de l'annexion; mais l'assemblée n'a pas cru devoir se prononcer.

La froideur avec laquelle on accueille les apôtres de la nouvelle doctrine nous expliquent la position que vient de prendre l'hon. M. Holton.

L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Il est rumeur que Mgr. l'Archevêque de Québec, vu le mauvais état de sa santé, a envoyé sa démission à Rome. Ce n'est pas la première fois, croyons-nous, que Sa Grâce demande d'être relevée de ses hautes fonctions.

LES SAUTERELLES ET LES SAUVAGES.

Un double fléau vient de s'appesantir sur le Nord-Ouest. Les sauterelles dévorent les moissons et quelques tribus indiennes se dirigent sur le Fort-Garry. On ne connaît pas encore bien le but de ces enfants des bois, mais leur approche offre rien de bien rassurant. Ils ont déjà pris l'un des forts de la Baie d'Hudson, qu'ils ont pillé complètement, et paraissent en menacer plusieurs autres.

MAGISTRATS STIPENDIAIRES.

Il paraît que le ministère-Chauveau est décidé à ne point nommer de Magistrats Stipendiaires, mais à proposer une loi

durant la prochaine session pour revêtir les Shérifs, moyennant un salaire annuel de \$200, des pouvoirs de magistrats.

Nous serons heureux que le gouvernement local en agisse ainsi. Du moment où il ne voulait pas abolir la loi établissant la petite cour des commissaires et les juges de paix, ni donner à ses magistrats la juridiction civile des commissaires et celle qu'exercent dans certains cas les juges de paix, sa loi était un non-sens et n'avait plus de raison d'être.

ENCORE LE TRAITÉ SECRET.

Le *Journal Officiel* publie les explications du comte de Benedetti concernant la question du traité secret.

Il est bien connu que M. de Bismark a fait des propositions à la France avant et après la guerre de l'Autriche. Ces propositions se réduisaient à ceci, la France devrait prendre la Belgique comme une compensation pour l'agrandissement de la Prusse.

L'Empereur a toujours refusé d'accéder à ses propositions. Aussitôt après la conclusion du traité de Prague, M. de Bismark exprima de nouveau le désir de rétablir l'équilibre et fit plusieurs propositions tendant à affecter l'intégrité des États sur la frontière de la France.

Durant une de ces conversations M. de Bismark lut au comte Benedetti ce projet de traité secret qui a été dernièrement publié.

Le comte Benedetti donna alors avis de la teneur du traité projeté au gouvernement de l'Empereur, mais cette proposition fut promptement rejetée. Le comte Benedetti ajoute que le roi de Prusse n'approuvait pas les projets de Bismark.

La position de l'armée française est comme suit: Le premier corps commandé par le maréchal MacMahon est à Strasbourg; le second corps dirigé par le général Froissart est à St. Avold; le troisième corps commandé par le maréchal Bazaine est à Metz; le quatrième corps dont le général est le comte Salmirault est à Thonville; le cinquième corps commandé par le général de Failly est à Bitsche; le sixième corps qui a pour commandant le maréchal Canrobert est à Châlons; le septième corps ayant Daray pour général est à Belfort et le huitième corps commandé par le général Bombay est aux quartiers généraux de l'armée.

ROME.

Le retrait des troupes françaises paraît fixé pour la mi-septembre: telles sont les dernières nouvelles, auxquelles nous refusons encore de croire. Les Italiens ne veulent pas ce sacrifice, qui, en outre, éloignerait du gouvernement français toute la population franchement catholique de l'Empire.

D'un autre côté, l'Autriche ne veut plus de son concordat avec le Saint Père. Cette nouvelle a plus de vraisemblance: on peut s'attendre à tout en fait de libre pensée de la part du ministre protestant (M. de Beust) qui dirige la politique autrichienne.

L'AMNISTIE.

Les rebelles du Nord-Ouest sont amnistiés, grâce aux démarches de Mgr. Taché et du Révd. M. Ritchot.

UN EMPRUNT GARANTI.

La *Minerve* du 2 courant dit:

"Le télégraphe transatlantique nous apprend que le gouvernement impérial vient de soumettre un bill garantissant l'emprunt canadien.

"Nous pensons qu'il s'agit de l'emprunt de \$5,000,000 pour les fortifications de Montréal, Halifax et autres places. Si c'est le cas, il est probable que les travaux commenceront à Longueuil avant l'automne."

DU SIÈGE DE LA GUERRE.

Rien de neuf: les deux géants s'examinent avant de tomber l'un sur l'autre. Six cents mille hommes sont à la veille d'en venir aux mains et s'essaient dans des escarmouches où chacun réclame la victoire. C'est l'Empereur qui est le plus exposé: il est à la tête de la colonne la plus avancée, à St. Avold, sur la frontière, en face de Saarbruck, où les forces prussiennes sont concentrées.

L'ÉPISEME-PARADOL.

Nous trouvons dans le "New-York Herald" les réflexions suivantes provoquées par l'enquête faite sur le cadavre de l'illustre homme de lettres:

"Il nous semble que l'enquête Paradol n'a pas élucidé d'une manière satisfaisante certains points difficiles de l'affaire. On ne donne qu'une histoire insuffisante de la nuit—de tout le temps qui s'est écoulé de une à cinq heures du matin, alors que les domestiques étaient seuls dans la maison avec le défunt et ne donnaient pas signe de vie. Est-ce là une conduite naturelle en de telles circonstances? Le valet de chambre, Auguste a cru que son maître se trouvait mal, et a couru immédiatement en bas chercher du vinaigre. En bas, il voit du sang sur ses habits et dit: "Quelqu'un a tué M. Paradol." Ainsi, il a cru d'abord à un évanouissement, ensuite à une blessure; et la pensée ne lui est pas venue d'appeler un docteur."

"Lorsqu'il est remonté, on dit que M. Paradol était mort, bien qu'il ait encore vécu trois quarts d'heure. Il paraît que pendant la plus grande partie de ce temps, l'agonisant a été laissé seul, ses domestiques étant en bas à chercher du vinaigre. On dit qu'étant étrangers en ce pays et n'en connaissant pas la langue, ils ne savaient que faire; mais les domestiques connaissant la demeure des autres membres de la légation; et quant au pays étranger, il est certains usages suivis dans le monde entier, et l'un de ces usages est que les domestiques demandent de l'aide et de l'assistance pour leur maître en danger toutes les fois qu'il n'ont rien à cacher. Les lettres produites ne sont pas sans avoir un caractère particulier. Quand M. Paradol a-t-il écrit l'exclamation: *Je me tue!* Ce temps indique que ces mots ont été écrits au moment où s'accomplissait l'acte auquel ils se rapportent; mais ont-ils été écrits avant, ou après, et comment les a-t-on trouvés? La lettre en possession de M. Desjardin mérite un examen plus attentif

que celui qui en a été fait superficiellement; les apparences démontrent un suicide, mais la conduite des domestiques a certainement été étrange, et quelques autres points ne le sont pas moins."

RETOUR D'EUROPE.

Nous sommes heureux d'apprendre le retour d'Europe d'un artiste de mérite, M. Salomon Mazurette. Ce monsieur a passé une partie de l'année à Paris à se perfectionner dans la musique et a pris des leçons régulières de MM. Jacques Herse et Ed. Battiste, deux pianistes et compositeurs de renommée universelle.

L'ANGLETERRE ET NOS MILICES.

Le Lieut. Gén. Lindsay, commandant des Forces de Sa Majesté en Canada, a reçu une dépêche du Ministre de la Guerre dont voici la substance:

1o. Le gouvernement anglais félicite le Gén. Lindsay des mesures, couronnées de succès, qu'il a prises pour repousser l'invasion féniennne;

2o. Le gouvernement apprend avec un plaisir particulier que le succès de la défense des frontières est dû à la bravoure des milices canadiennes;

3o. Le gouvernement apprécie hautement la valeur des loyaux habitants du Canada et leur promptitude à se ranger sous les drapeaux.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

S'il faut en croire les dernières nouvelles de l'Angleterre, la métropole serait disposée à garantir un emprunt de soixante à quatrevingts millions de dollars pour la construction de notre chemin de fer du Pacifique, destinée à relier les deux extrémités de la Confédération.

J. A. MOUSSBAU.

BISMARCK ET L'ESPAGNE.

Le *Constitutionnel* de Paris, donne des détails assez curieux sur la part que, dès l'origine, M. de Bismark a prise à la révolution espagnole:

"Plusieurs mois avant l'insurrection d'Espagne, en septembre 1868, des journaux étrangers avaient recueilli, sur l'attitude prise par M. de Bismark dans les affaires d'Espagne, des bruits qui ont trouvé alors accès dans la presse française, et ont donné lieu à des commentaires très-accentués. On prétendait que ceux qui plus tard furent les chefs du mouvement insurrectionnel, agissaient d'accord avec le ministre prussien pour renverser la reine Isabelle et mettre sur le trône le duc de Montpensier; l'on ajoutait que des agents des chefs espagnols s'étaient rendus à Berlin et en avaient rapporté des encouragements moraux et matériels.

"Ces bruits furent aussitôt démentis par les journaux de Berlin. Ils affirmaient que non-seulement M. de Bismark ne s'était en aucune façon immiscé dans les affaires d'Espagne, mais encore qu'aucun Espagnol n'était venu à Berlin, si ce n'est M. Rancez, ministre d'Espagne en Prusse. Ils allaient même jusqu'à dire que ce diplomate s'était beaucoup moins occupé de politique que ne le comportait et ne l'exigeait sa position.

"Quelques mois après l'insurrection éclate en Espagne. Plusieurs journaux reproduisent les mêmes bruits et ajoutent qu'à Cadix étaient arrivés des bateaux portant des secours d'argent d'origine prussienne.

"Par une coïncidence singulière, ce même M. Rancez qui, au dire des journaux prussiens, avait failli à ses devoirs politiques sous le gouvernement de la reine Isabelle, fut, un des premiers, l'objet d'une promotion de la part du gouvernement provisoire d'Espagne, il fut nommé gouverneur de Cadix.

"A la même époque, de nombreuses correspondances, publiées par des journaux de toutes nuances, rapportaient un mot que M. de Bismark aurait prononcé à la première nouvelle de l'insurrection de Madrid: "Voilà ma planche de salut!" Amis et adversaires du ministre prussien n'avaient qu'un seul commentaire pour ce mot: il voulait dire, selon eux, que les troubles d'Espagne, les candidatures qu'ils allaient faire naître, seraient un embarras pour la France.

"Qu'y a-t-il eu de vrai dans ces bruits? L'événement d'aujourd'hui forme-t-il un anneau dans cette chaîne de faits qui, il y a deux ans, circulaient dans toute l'Europe? L'éminent homme d'Etat qui dirige les destinées de la Prusse avait-il mis en avant, pour le trône d'Espagne, le duc de Montpensier dont il connaissait l'impopularité, afin de lui substituer, au moment opportun, la candidature d'un prince prussien?

"Nous ne saurions répondre, dès à présent, à toutes ces questions. Le fait certain, c'est cette candidature dont le moindre inconvénient est d'inquiéter l'Europe, mais dont le plus sérieux danger est, selon toute prévision, de fournir l'aliment d'une nouvelle guerre civile en Espagne.

KIEL.

L'une de nos gravures représente Kiel, le plus beau port de mer de la Baltique et l'un des plus beaux du monde entier. C'est une des acquisitions de la Prusse en 1866, aux dépens du Danemark. La Russie, qui le convoitait depuis longtemps, se l'est vu enlever à sa barbe par la Prusse qui était moins scrupuleuse sur les moyens.

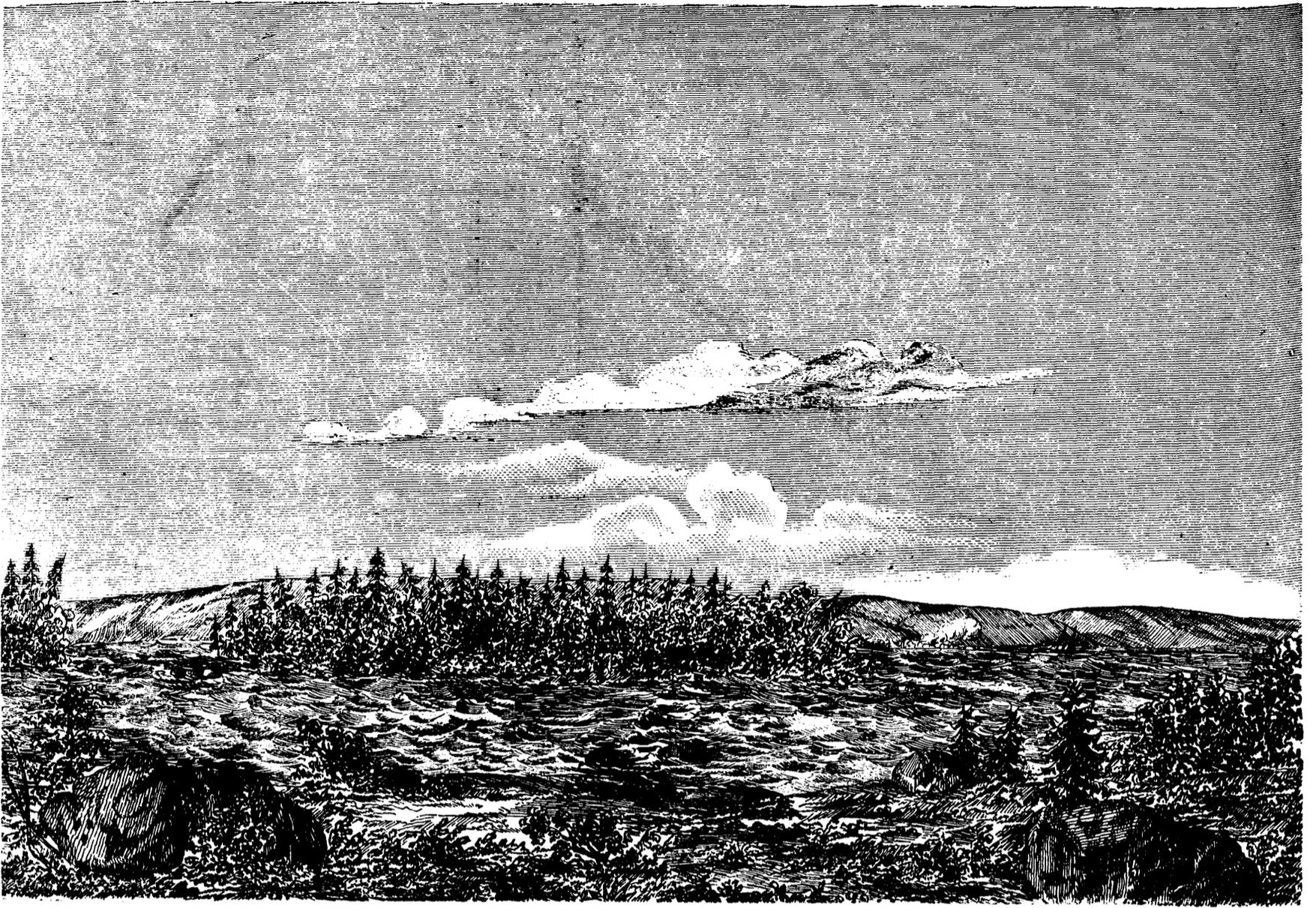
C'est, à l'heure qu'il est, le port qui abrite la flotte de la Prusse.

TOULON.

Nos lecteurs connaissent Toulon, le principal port de mer de la France après Brest, et le plus considérable qui se trouve sur la Méditerranée après Gibraltar. On se rappelle que c'est là que Napoléon Ier fit ses premières preuves et remporta sa première victoire sur les Anglais, qui s'étaient emparés de cette place forte.

Il règne depuis quelques semaines une grande activité à Toulon.

PRIME AU COURAGE.—Un monsieur Jos. Emeric a envoyé à monsieur Derbec, éditeur du *Courrier de San Francisco*, un chèque de 500 dollars en le priant d'avoir l'obligeance de le faire toucher au soldat français qui prendra le premier drapeau prussien sur le champ de bataille.

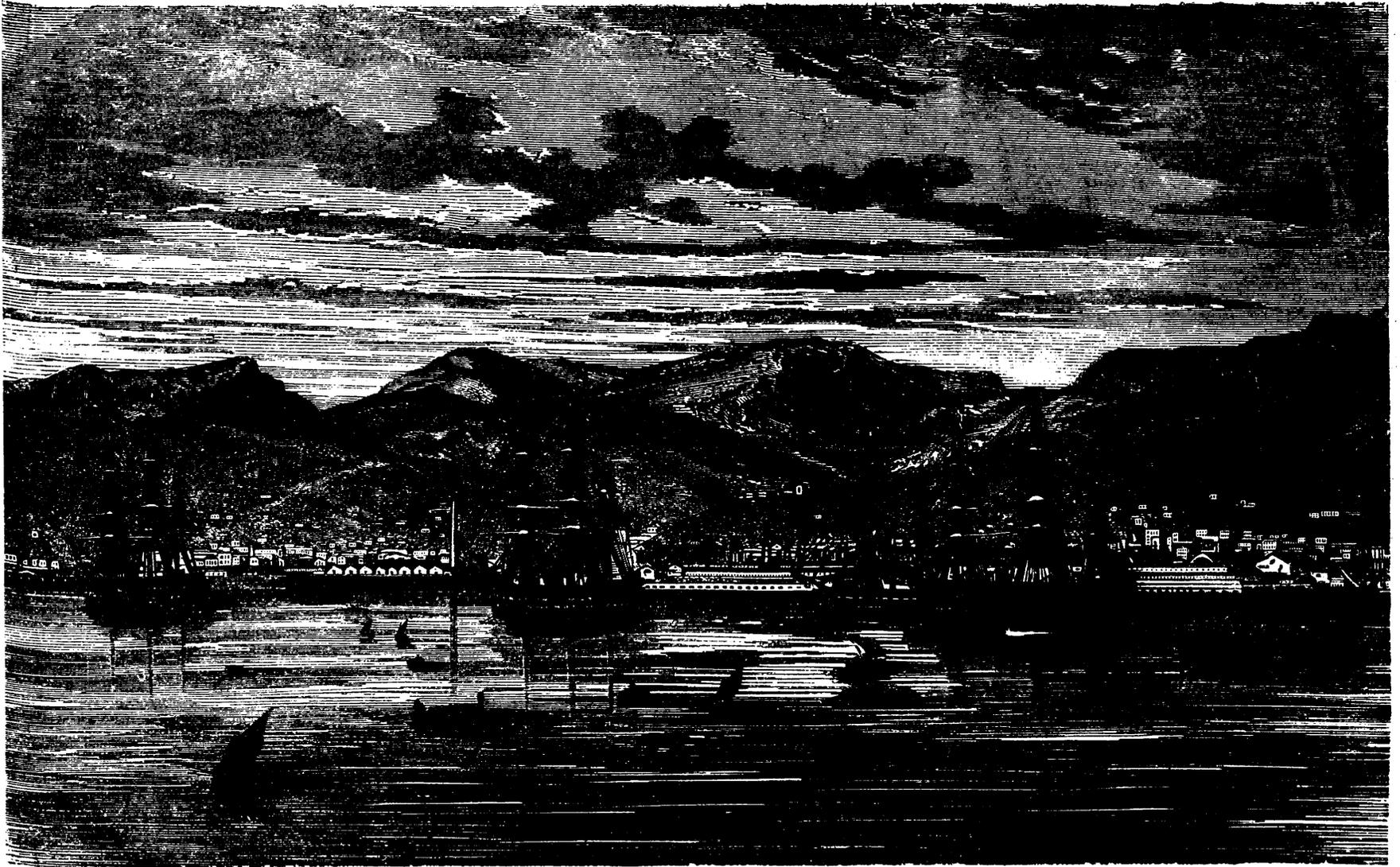


EXPEDITION DE LA RIVIERE ROUGE.—RAPIDES DU SAULT STE. MARIE.—D'après un croquis de notre Artiste spécial.

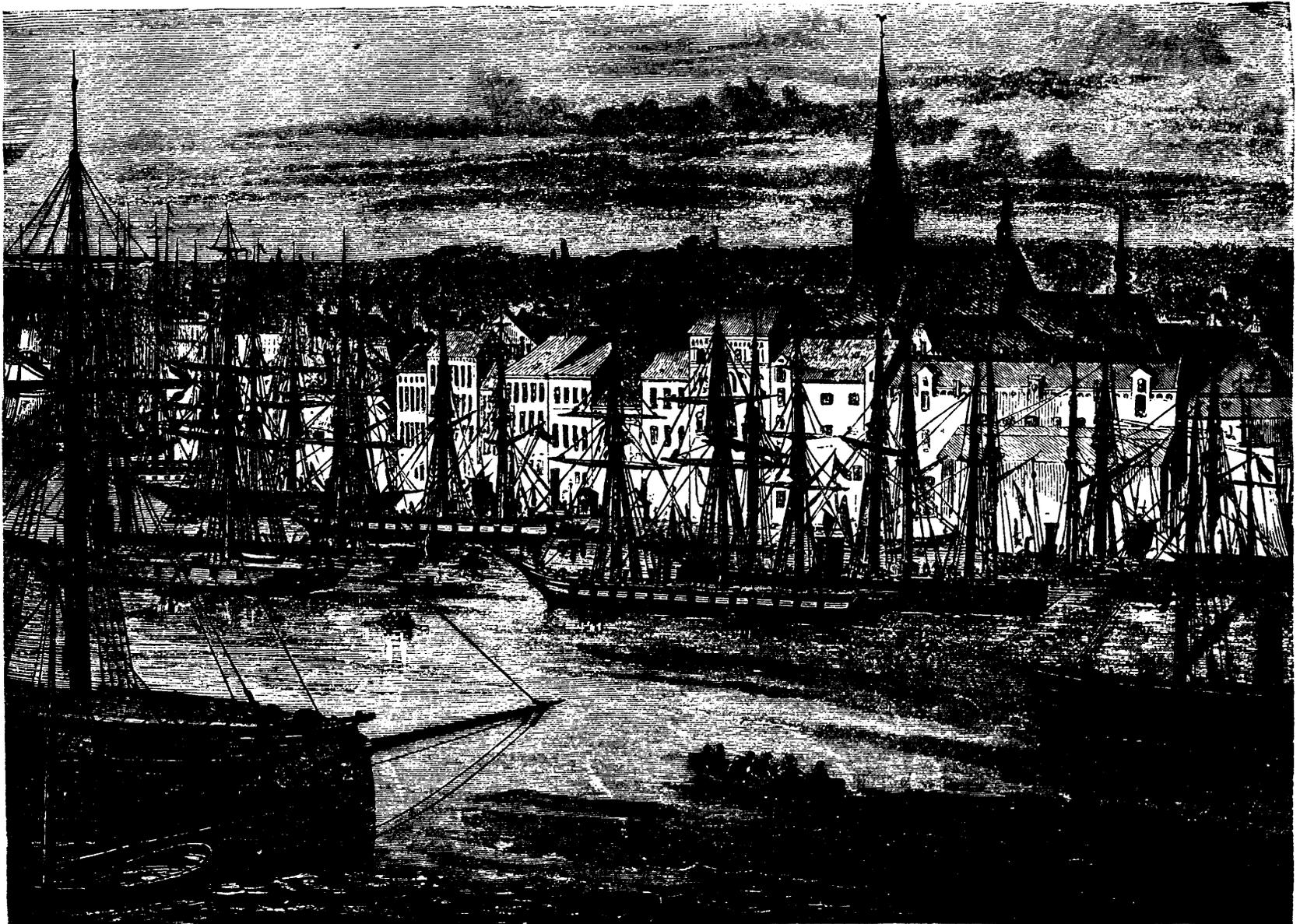


EXPEDITION DE LA RIVIERE ROUGE.—LE FORT WILLIAM, SUR LA BAIE DU TONNERRE.—D'après un croquis de notre Artiste spécial.

LA GUERRE EN EUROPE.



TOULON. STATION NAVALE DE LA FRANCE SUR LA MÉDITERRANÉE.—VOIR PAGE 243.



KIEL. STATION NAVALE DE LA PRUSSE SUR LA BALTIQUE.—VOIR PAGE 243.

CORRESPONDANCES.

Fort Garry, 15 juillet 1870.

Aujourd'hui sont arrivés ici, du Lac de la Pluie, trois Indiens qui, sur l'ordre de leur chef, le *Vent Surrouet*, (Sud-Ouest) devaient, en arrivant, saluer d'abord le président et ensuite lui faire part de leur mission.

Ils rapportent qu'il y a seize jours, un envoyé des troupes canadiennes campées au Fort William, est venu à leur chef dans le but de faire un traité avec lui au nom de leur nation, pour obtenir l'usage d'un chemin pendant dix ans; moyennant que le Canada payerait tous les ans, à chaque Indien, la somme de trois piastres. Le chef, ne connaissant pas la valeur de la somme qu'on lui offrait, est allé trouver un nommé Chatelain, lui demandant en lui montrant trois piastres que le député canadien lui avait laissées entre les mains, si avec cette somme on pouvait acheter une chemise. Sur la réponse négative du dit Chatelain, le premier chef est retourné auprès du député, qui de nouveau lui offrit en présent quatre habits d'homme de drap fin, et quatre habits pour femme. Alors, tous les Indiens lui ont défendu d'accepter ces présents; que s'il les acceptait, ils tailleraient les draps par petits morceaux, et qu'après les avoir partagés entre eux il en connaîtrait la valeur.

Voyant, par cette manière d'agir l'opinion de ses soldats; voici quelle fut la réponse du chef au député canadien: "J'ai toujours été pauvre, les offres que vous me faites aujourd'hui ne me promettent rien pour l'avenir, puisque la modique somme que vous m'offrez, à moi et à tous mes gens, ne suffit pas même pour acheter à chacun une chemise. Puisqu'il en est ainsi, je ne fais aucun arrangement, et le passage vous sera refusé."

Le député lui répondit là-dessus que si on refusait le passage aux troupes elles s'en empareraient de force. Deux chefs Indiens de second rang du Lac de la Pluie, auraient fait quelques arrangements; mais leur assentiment n'était pas même appuyé du côté d'un seul de leurs soldats. En un mot tous les sauvages du Lac de la Pluie, du fort du même nom, du Lac des Bois etc... ont refusé tout arrangement.

Les envoyés du Fort Garry disent en outre que leur chef est sous l'impression, que ce prétendu député des troupes Canadiennes, n'est pas le vrai, malgré qu'il se soit dit nommé par une assemblée des autorités militaires. Ce prétendu député a voulu interroger le premier chef sur ses forces, leur nombre et leur campement. Il a répondu à toutes ces questions, "qu'ils étaient pas mal," (voulant dire qu'ils étaient en assez grand nombre.)

Ces envoyés après avoir donné ces informations au Président, lui demandèrent au nom de leur premier maître, la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard des troupes Canadiennes, s'ils devaient leur faire la guerre ou attendre encore. Le président lui répondit, qu'il voulait que ses paroles fussent fidèlement transmises à leur chef: Il dit qu'il leur défendait strictement de faire la guerre; que dans le cas où ils recevraient des nouvelles qui pourraient les surprendre, de ne pas s'emporter et de ne rien faire sans venir le consulter, attendu que recevant très souvent des nouvelles du Canada, il était plus en état qu'eux de savoir la vérité. Il ajouta que si on leur proposait des arrangements sûrs et favorables de les accepter.

Le Président congédia les trois envoyés, après leur avoir fait quelques petits présents.

CHS. L. CHAMPAGNE.

Murray Bay 28 juillet 1870.

Evidemment je ne suis pas à quatrevingts lieues de Montréal: dimanche dernier, c'était M. Piché qui chantait la messe; M. Dufresne faisait le sermon, et M. Hicks faisait entendre sa grosse voix à l'orgue. A quoi sert maintenant d'aller se cacher dans les montagnes de la Malbaie? A quoi sert de chercher la solitude?

J'avais déjà entendu parler M. Dufresne, il y a sept ou huit ans, un jour de nomination, à Longueuil. On connaît son histoire. Il était médecin à Laprairie; il avait une belle position, deux aimables petites filles, une épouse dévouée: l'avenir était pour lui plein d'espérances et de promesses. Il y a cinq ans une maladie foudroyante lui enlevait sa compagne bien aimée. Le vide se fit dans son âme; il crut que le monde ne pourrait remplir ce vide; quelques mois après on apprenait avec étonnement que le Dr. Dufresne avait pris la soutane. Il a été reçu prêtre, l'année dernière; ses deux petites filles sont au couvent. Étrange destinée! qui ne me surprend pas.

Il y a sept ou huit ans c'était de politique qu'il parlait; il était un des partisans les plus dévoués et les plus utiles du parti conservateur. Dimanche dernier, il traitait de choses beaucoup plus grandes et plus importantes, de choses divines!

Parler d'un homme, vanter ses mérites, lorsqu'il est rempli d'infirmités et de faiblesses et sujet à changer du jour au lendemain,—et parler de Dieu, de l'immortalité de l'âme et de l'importance du salut... quelle différence! Quant à M. Hicks les gens de la Malbaie ont dû tous revenir de la messe avec le ter ou le torticolis, car ils tournaient la tête à chaque note que M. Hicks leur envoyait, comme des coups de canon, dans les oreilles.

Les prêtres qui visitent M. le curé Doucet se font un devoir de lui rendre tous les services possibles pour payer un peu l'hospitalité généreuse et charmante qu'il leur donne.

Lundi dernier, je traversais en chaloupe à Kamouraska dont la vue me fascinait depuis plusieurs jours; Kamouraska est en face de la Malbaie, de l'autre côté du fleuve. C'est une coquette petite ville aux blanches maisons groupées sur le rivage comme un oli bouquet de fleurs. C'est la plus gaie et la plus joyeuse de nos places d'eau, probablement parce qu'elle est la plus française. Il y a là une société brillante, pleine de vie et d'entrain; on y prend des bains et on s'y amuse: on peut fort bien faire les deux à la fois, n'en déplaise à messieurs les anglais. A voir les anglais à la Malbaie on dirait que les places d'eau sont des lieux de pénitence et de mortification; on dirait des mahométans faisant leur pèlerinage à la Mecque.

Cela soit dit sans dénigrer la Malbaie qui est certainement la plus pittoresque, la plus gracieuse et la plus salubre de toutes les places d'eau. Elle n'a qu'un défaut: les canadiens français n'y vont pas; ce n'est pas sa faute.

A Kamouraska il y a d'abord plusieurs familles canadiennes qui sont très bien, et dont la politesse et la gaieté contribuent tant à rendre le séjour de leur ville agréable. On me permettra de nommer en particulier les familles Taché, Michaud et Routhier qui se donnent beaucoup de trouble pour amuser les étrangers. Parmi ceux-ci j'ai remarqué Madame Juge en chef Duval, Madame Geo. E. Desbarats, les demoiselles Bossé,

Monsieur et Madame Drolet de Montréal, Mademoiselle Landry de Québec et deux des membres de la société Hamel marchands de Québec, avec leurs familles. Il y en a plusieurs autres, sans doute, mais je n'ai pas eu l'occasion de les connaître.

Je ne dois pas oublier de mentionner M. le curé Hébert dont tous ceux qui le voient gardent un si bon souvenir.

J'ai vu M. A. B. Routhier avec plaisir et j'ai remarqué avec satisfaction la belle position qu'il s'est faite. Je l'ai retrouvé tel que je l'avais connu au collège de Ste. Thérèse où nous étions compagnons de classe; ses talents se sont magnifiquement développés, mais son caractère est resté le même, bon, gai et affable. Ceux qui le jugent par ses écrits à la Veillot, seraient surpris de le voir dans les soirées ou les pique-nique de Kamouraska, dont il est l'âme et presque toujours l'un des organisateurs. On se demande en le voyant rire, sauter, chanter et danser avec tant d'entrainement, si c'est bien là l'auteur austère des causeries du dimanche. Tant mieux qu'il soit ainsi. Ceux que ses principes pouvaient avoir effrayés craindront moins de devenir ses disciples. Je vous assure que le chemin qu'il poursuit n'est pas bordé que de ronces et d'épines, et que sa compagnie est moins ennuyeuse que ses principes le sont pour plusieurs. Je suis certain qu'il ferait bon ménage avec les correspondants de "L'Opinion Publique," dont la légèreté lui déplaît et qu'il deviendrait, en peu de temps, l'inséparable ami de Fabre, s'ils n'étaient pas si loin l'un de l'autre. Comme ils pensent les mêmes choses au fond et qu'ils ont tous deux de l'esprit ils ne tarderaient pas à mettre de l'eau dans leur vin pour avoir le plaisir de trinquer ensemble. Routhier est ce que plusieurs de mes amis seraient si la destinée les eût jetés sur les bords de la mer, dans la douce solitude de Kamouraska; et lui serait probablement ce qu'ils sont, s'il eût vécu dans un milieu plus varié, plus exposé au contact et à l'influence des opinions humaines. Qu'ils restent tous et chacun d'eux, comme on dit en loi, ce qu'il sont, voulant et cherchant le bien de la religion et du pays par des moyens différents, et la société n'en profitera pas moins de leurs travaux et de leurs talents.

Inutile de dire que Madame Duval a sa cour à Kamouraska comme à Québec; on comprend en la voyant l'influence que les femmes exercent sur la société en France par leur esprit et leur caractère sympathique. Sa réputation n'est pas surfaite; elle la mérite, elle se serait distinguée même sur un théâtre plus considérable. Le talent musical et la belle voix de mademoiselle Doucet de Montréal sont justement appréciés à Kamouraska et jettent beaucoup d'éclat et de plaisir dans les soirées qu'on y donne.

L. O. DAVID.

J'ai oublié de vous parler d'une jolie enseignante que M. D... de Montréal m'avait fait remarquer en passant dans le faubourg St. Roch; elle mérite d'être conservée pour la postérité. La voici: *Delle H. Filion faiseuse de cacos*. Tirez le rideau.

Je vous envoie une enveloppe de lettre trouvée sur le parquet du Parlement à Québec; l'adresse vaut la peine de faire le tour du pays, lisez: A Monsieur Isailly Jeandoint Ecuellier avocas

Conseille Législatif

Québecque.

Evidemment notre ami, M. Jodoin, a des amis compromettants pour lui et pour le gouvernement, surtout la grammaire. Mais enfin on n'a pas toujours les amis qu'on veut.

L. O. D.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT.—Des voyageurs arrivés par le *Magnet*, disent que la tempête de la semaine dernière a été terrible dans le bas du fleuve. Le *Magnet* venait de laisser la rivière Saguenay, lorsque l'ouragan a fondu sur lui. Le vent imprima au vapeur une telle secousse qu'il y eut un moment où l'on crut qu'il allait sombrer. Grâce à l'habileté du pilote et du capitaine on parvint à le maintenir au vent, mais ce ne fut qu'après bien des efforts.

Un canot d'eorce, monté par deux hommes, fut emporté comme une feuille et disparut dans un clin d'œil avec les deux malheureux qui le conduisaient.

VERY FUNNY.—Un soldat tout mutié dans la dernière guerre se présente comme témoin devant un juge de la Caroline du Nord. "Levez la main droite," lui dit Son Honneur. "Impossible, répond le soldat; un boulet m'a joué le tour de me la ravir." "Alors, crie le juge, levez la main gauche." "Impossible: une bombe lui a joué le même tour." Notre juge, grand ami des formes, rétorque sévèrement: "Levez la jambe," il n'est pas permis de venir en cour faire serment sans lever quelque chose.

UN SCANDALE.—La chapelle anabaptiste de Paddington street, à Londres, a failli devenir le théâtre d'un drame plus ou moins sanglant. Le docteur Burns, qui dessert cet oratoire, y avait reçu, moyennant redevance, un grand-prêtre spiritiste américain, le docteur Newton. Celui-ci, après avoir exploité les campagnes, avait fait appel à toutes les infirmités londonniennes personnifiées, en leur promettant guérison. L'assistance était nombreuse.

Un paysan présente au guérisseur son fils aveugle. L'apôtre improvisé inspecte l'affligé et le déclare incurable. Le père se fâche.

—Le Christ, s'écrie-t-il, guérissait tous les maux.
—Le docteur Newton n'est pas le Christ, répondit le révérend Burns.

—C'est vrai, dit le campagnard, et vous devriez avoir honte, docteur, de laisser profaner votre chapelle par un imposteur. Le révérend, piqué au vif, prend notre homme par le collet et le jette à la porte. Mais bientôt une foule compacte assiege le petit temple, et, sans l'intervention de la police, Newton, le spirite, auraient passé un mauvais quart d'heure.

PIQUE-NIQUE SANGLANT.—Jeudi, des filateurs de coton de Philadelphie en pique-nique à Morrisville Grove, ont livré bataille aux habitants de la localité. Une cinquantaine de personnes ont été blessées, dont deux grièvement, savoir: un nommé Higgins et un inconnu, qui ont eu l'un et l'autre le crâne fracturé. Le meneur de cette affaire est un certain Lovegood, policeman à Philadelphie.

BAGARRE POLITIQUE.—Samedi, la Société de l'Arion étant réunie à Terrace Garden, la guerre entre la France et la Prusse a été si bien discutée et commentée qu'une bagarre générale a été un moment imminente. Quelques personnages de poids s'étant heureusement interposées, tout s'est borné à une volée de coups de canne administrée par M. Knulle à un inconnu qui en a été très vexé.

DUEL.—Une rencontre au pistolet a eu lieu avant-hier à New-York entre Don Ricardo et le comte di Grillo. Deux coups de feu ont été échangés sans résultat, les adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

COUTEAUX PRUSSIENS.—Avant-hier, une discussion s'est élevée dans la résidence d'un de nos compatriotes, M. Francis Beck, No. 85 Christie street, entre lui et un Prussien, nommé Victor Clémens. Les mérites respectifs des armées françaises et prussiennes étaient le texte de la querelle. A bout d'arguments, Clémens a frappé M. Beck de deux coups de couteau, au visage et à la poitrine. Cela fait, le Prussien s'est empressé de montrer le sien et de s'esquiver; mais il a postérieurement été arrêté, et comparaitra devant la cour de police.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.—Il vient de se produire dans le canton de Belmont, Ontario, un fait qui, sans avoir l'importance d'un événement inouï, n'en est pas moins entouré de circonstances mystérieuses et exceptionnelles.

Le 22 courant, quelques jeunes filles, cueillant des fraises dans le bois, trouvèrent le cadavre d'un enfant enveloppé dans une couverture de lit, sous un billot. L'enfant était très joli, portait des pendants d'oreilles et paraissait appartenir à des parents riches.

Les filles ayant eu peur prirent la fuite et l'une d'elles courut chercher sa mère, mais en route elle fut arrêtée par deux hommes masqués qui la firent monter dans une voiture légère conduite par deux chevaux, et lui demandèrent si elle n'avait point vu un enfant dans le voisinage. Elle répondit dans l'affirmative et indiqua l'endroit.

Arrivés près du cadavre les deux hommes le jetèrent dans leur voiture, firent descendre la jeune fille, et prirent la direction de Marmora à toute vitesse et en fouettant les chevaux.

On pense que ces individus voulaient enterrer le cadavre, attendu qu'ils étaient munis d'une pelle.

Lorsque les jeunes filles trouvèrent le corps elles constatèrent qu'il y avait au front un trou comme celui par une balte.

L'enfant paraissait âgé de cinq ou six ans.

On n'a pu encore lever le voile qui couvre toute cette affaire. Personne dans le voisinage n'a eu connaissance de la disparition d'un enfant, et les enleveurs du cadavre n'ont pas été rencontrés sur la voie publique.

S'il y a eu meurtre, comme on le suppose, les motifs du crime ne sauraient se faire jour, et le mystère s'obscurcit d'avantage; il n'y aurait que le besoin de cacher la preuve d'un autre crime qui aurait pu engager des malfaiteurs à ôter la vie à un enfant aussi jeune.

DEPLORABLE ACCIDENT.—Les forêts à l'est du Richelieu sont dévastées depuis quelque temps par l'incendie qui a déjà causé des pertes considérables. Jusqu'à mardi dernier nous n'avions eu à enregistrer cependant aucune perte de vie, ce jour là a été malheureusement marqué d'un terrible malheur qui a causé la mort de trois personnes. La maison d'un nommé Couture, située dans le township de Farnham étant envahie par les flammes, il chargea une voiture de bagages et l'expédia sous la conduite de sa femme accompagnée de trois enfants, dans l'espoir qu'ils échapperaient à l'incendie. Malheureusement le feu les rejoignit bientôt, et effrayé par la flamme et la fumée, le cheval prit le mors aux dents, à travers la forêt, renversa bientôt la voiture et son contenu sur les brasiers qui couvraient le sol. L'infortunée mère et deux de ses enfants périrent dans les flammes et sa plus jeune fille âgée de sept ans, réussit par une chance providentielle à s'échapper, elle est cependant tellement brûlée que l'on entretient peu d'espoir de lui sauver la vie.

UN BON MOT.

Nous lisons dans *Le Courrier du Canada*.

Des artilleurs, tout ruisselants de sueurs, transportaient à la Basse-ville, pour de là le mettre à bord d'un transport, un très lourd canon. Pendant une halte, plusieurs ouvriers en blouse firent cercle autour de la pièce et la conversation suivante s'engagea entre deux d'entre eux.

—Où vont-ils donc mener ce trombone-là?

—Tout droit en Angleterre, mon vieux. Tu ne sais pas? les Anglais nous enlèvent tout ce qu'ils ont ici de ces musiques et dorénavant, si jamais il y a bal chez nous, il nous faudra non seulement payer les musiciens, mais encore acheter les violons de nos propres deniers. Sais-tu, si j'étais le Canada, ce que je dirais à l'Angleterre, une fois le déménagement terminé? Je lui dirais: "Eh! l'ami, vous avez oublié quelque chose!" et je lui montrerais le drapeau qui flotte sur la citadelle. Et j'ajouterais: "Descendez-moi cela, ou j'en fais de la catalogue. Du moment que vous m'enlevez la table, je n'ai que faire de la nappe."

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

Puis il se redressa, salua une dernière fois et se dirigea vers la place d'Armes, tandis que le valet de pied refermait la portière.

Cette petite scène que nous venons de rapporter s'était passée précisément en face de l'endroit de la grille où stationnaient en dehors le matelot et le soldat: ni l'un ni l'autre n'en avait donc perdu un seul détail.

Mahurec surtout paraissait examiner le jeune homme avec une attention profonde. Lorsque celui-ci revint vers la place d'Armes et que la voiture roula de nouveau vers la cour Royale, le marin se donna avec le plat de la main un violent coup sur le front.

"Pour sûr, dit-il en faisant ses réflexions à voix haute, j'ai déjà relevé cette frimousse-là, mais ouisque c'était? dans quelle aire? sur quel gisement?"

—Tu connais ce gentilhomme? dit le soldat en riant.

—Eh! oui, que j'en suis sûr et certain. Cette guibre crochue, ces écuibiers avariés, cette carène efflanquée, continua Mahurec en désignant successivement le nez pointu, les yeux fatigués et le corps amaigri du personnage en question, j'ai pointé ça dans ma boussole!

—Morbleu! Tu as de belles connaissances alors!

—Comment ça?

—Le particulier descend de la voiture de Mgr. le duc de Chartres et il a serré la main à Son Altesse.

—Possible! fit Mahurec, mais il me semble que quand j'ai relevé jadis son gabarit, il n'était pas si suivi, si palpable, si radoubé et si galipoté qu'à cette heure.

—Bah! où donc était-ce?

— Dans quelle aire que tu veux dire ?
 — Oui. Quand l'as-tu vu déjà ?
 — Voilà le hic... mais...
 Ici, Mahurec s'interrompit brusquement pour pousser un grand cri. Sa figure brûlée devint subitement rouge comme la carapace d'un homard cuit, et, tournant sur lui-même, il se précipita tête baissée au milieu des rangs serrés de la foule qui l'entourait.
 « Brasse à culer, tas de terriens ! cria-t-il en fendant la presse. Voilà mon amiral ! Tout le monde à la bande ! Défie, que je navigue ou je déralingue le premier qui me dérive en travers ! »
 XX.— *Un vieux de la cale.*
 A l'instant où Mahurec écartait, ou, pour dire plus vrai, bousculait les derniers rangs des curieux, un carrosse armorié dans lequel se tenait un personnage de soixante ans environ, à la physionomie bronzée, au regard bienveillant et au splendide uniforme tout constellé de décorations, franchissait l'accès de la cour des Ministres.
 Le matelot, d'un seul bond s'élança à la poursuite de carrosse, mais sur le seuil de la grille ouverte, il se heurta contre deux gardes suisses placés en sentinelle de chaque côté du passage.
 « On ne passe pas ! dit l'un d'eux en croisant son fusil en travers.
 — De quoi ? fit Mahurec. Laisse courir un bord jusqu'à cette rangée de boîte qui file beaucoup sous poupe.
 Le matelot désignait les carosses marchant à la suite les uns des autres.
 « Au large ! » dit l'autre garde en repoussant Mahurec. Celui-ci devint écarlate de rouge qu'il était.
 « De quoi ! cria-t-il avec un geste menaçant, faut-il pas se brasser à culer devant ta face de vent debout ?
 — On ne passe pas ! répéta l'autre garde.
 — Et pourquoi ça ?
 — Allons ! arrière ! dit la première sentinelle.
 — Et vivement ! » ajouta la seconde.
 Mahurec se recula, non pour se retirer, mais bien pour prendre son élan.
 « Une... deux ! fit-il en s'élançant, gare les culots de gargousse ! »
 Et, écartant les deux gardes qu'il envoya rouler à droite et à gauche aux grands applaudissements de la foule, le matelot passa comme un trait et franchit l'entrée de la cour des Ministres.
 Mais son action énergique avait appelé sur lui l'attention des nombreux valets entassés dans la cour, et ceux-ci se précipitèrent à l'aide des sentinelles.
 Mahurec ne s'arrêta pas. En vrai Breton qu'il était, il courba la tête et vint comme un bélier se ruer sur le mur de valets qui s'opposait à son passage. Deux ou trois furent renversés par le choc, mais les autres se jetaient sur le marin, lorsqu'une voix impérative vint arrêter le tumulte.
 « Laissez cet homme ! » dit le personnage dont le carrosse venant de pénétrer dans la cour se trouvait le dernier ayant pris la file.
 Les valets s'écartèrent aussitôt et Mahurec se trouva dégagé.
 « Laissez faire, mon amiral ! dit-il en se redressant, j'aurais dressé tous ces haies-boulines, main sur main, le temps de faire une épissure, quoi !
 — Approche ! » interrompit le personnage.
 Mahurec s'avança, son bonnet de laine à la main, jusqu'à la hauteur de la portière.
 L'interlocuteur du matelot n'était autre que le célèbre bailli de Suffren, alors dans toute la splendeur de sa gloire.
 Il fixa sur Mahurec son regard sévère.
 « Comment ! dit-il d'une voix rude, c'est toi qui cause ce tumulte ?
 — Histoire de rire et de s'amuser, mon amiral ! répondit le matelot. Ces tas de terriens voulaient-ils pas me genoper et m'empêcher de mettre le cap sur vous.
 — C'est donc à moi que tu en veux ?
 — Oui, mon amiral, j'étais bien sûr et certain que vous tendriez un bout d'amarre à un vieux de la cale qui met en berne à votre intention.
 — Ah ! ah ! tu as quelque chose à me demander ?
 — Oui, mon amiral.
 — Eh bien ! parle vite.
 — Je vais vous larguer la chose en grand, mon amiral... mais d'abord, et d'une, faut vous demander si je suis toujours au vent de votre boutée ?
 M. de Suffren sourit doucement.
 « J'aime toujours mes bons matelots, Mahurec ; j'aime mes vieux de la cale, tu le sais bien. D'ailleurs, tu m'as sauvé la vie trois fois.
 — Histoire de s'amuser, mon amiral, répondit le matelot en rougissant non de colère cette fois, mais d'embarras que lui causait le souvenir auquel faisait allusion le célèbre marin.
 — Voyons, reprit M. de Suffren de l'air le plus engageant, parle ! Qu'as-tu à me dire ?
 Mahurec se campa sur ses hanches, ôta sa chique de sa bouche, mit la main devant ses lèvres pour envoyer un long jet de salive derrière lui, et porta le pouce à sa gorge comme pour le dégager d'une émotion qui empêchait les paroles d'en sortir.
 « J'attends, dit l'amiral.
 — Mon amiral, balbutia le matelot en perdant tout à coup son assurance, l'écoute sera peut-être longue à filer...
 — C'est donc une histoire que tu as à me raconter ?
 — Mon amiral, c'est approchant du même calibre.
 — Eh bien ! encore une fois, parle ; je t'écoute.
 Mahurec fit un effort visible et parut prendre son courage à deux mains.
 « Mon amiral, dit-il enfin, il s'agit de moi et de mes lieutenants.
 — D'Henri et de Charles ? dit vivement M. de Suffren ; du marquis d'Herbois et du vicomte de Renneville ?
 — Oui, mon amiral.
 — Est-ce qu'il leur serait arrivé malheur ?
 — Oh ! que non, fit Mahurec, puisque je suis vivant.
 — C'est vrai, dit l'amiral avec un doux sourire ; je sais que tu les aimes.
 — Si je les aime ! s'écria Mahurec en se donnant un énorme coup de poing dans la poitrine ; c'est-à-dire que je me ferais mettre en mâchemoure pour eux deux, voyez-vous ! C'est la crème des crèmes ! Des vrais matelots, quoi, comme vous et moi ! Tout ce qu'il y a de mieux sur la mer, que ça ne devrait pas tant seulement se mélanger jamais avec les terriens !
 — Eh bien ? fit M. de Suffren.
 — Eh bien ! reprit Mahurec avec une sorte de mélancolie qui ne messeyait pas à son mâle visage, j'ai l'âme en pantenne, voyez-vous ; j'ai la boussole affalée dans la vue jusqu'à la

flottaison, et si vous ne me prenez pas à la remorque je sens que ça va mal virer pour ma basane.
 M. de Suffren regarda fixement Mahurec ; puis, faisant signe à l'un de ses valets qui s'empressa de venir ouvrir la portière du carrosse, il sauta légèrement à terre.
 S'approchant du matelot demeuré immobile, il appuya sa main aristocratique sur l'épaule carrée de Mahurec, et plongea son regard acéré dans les yeux émus de son interlocuteur.
 « Voyons, dit-il, tu es malheureux, tu as l'âme à l'envers ; tu vas me conter tes peines. Marche à côté de moi.
 XXI.— *L'amiral.*
 Mahurec avait bien entendu ce que venait de lui dire M. de Suffren, mais au lieu de répondre il demeurait immobile.
 « Allons ! » dit l'amiral en souriant.
 Mahurec tortilla entre ses doigts noueux son bonnet de laine, mais il ne bougea pas.
 « Eh bien ! reprit M. de Suffren, ne m'as-tu pas entendu ? Viens donc !
 — Quoi ! c'est donc pas une farce, mon amiral ? fit le marin en ouvrant dans toute leur grandeur ses petits yeux vifs et clairs. Vous voulez que je cours une bordée de conserve avec vous au milieu de tous ces beaux brodés qui nous entourent ? ... Moi, un pauvre rien du tout, que je navigue à votre hauteur comme matelot et matelot ?
 M. de Suffren fit un pas vers Mahurec.
 « Tu osais bien me parler, tout à l'heure, dit-il.
 — Oh ! fit le marin, tout à l'heure, mon amiral, vous étiez dans votre boîte dorée et moi j'étais en bas, c'était naturel ; mais présentement nous sommes quasi sur le même bord et je sens la honte qui m'élingue le pertuis aux légumes...
 — Quand tu as tué, à San-lago, l'Anglais qui allait me fendre le crâne, tu étais devant moi, dit l'amiral d'une voix grave et légèrement émue ; quand tu as reçu un plein poitrine, à Sadras, le coup de pique qui m'était destiné, tu étais encore devant moi ; enfin, à Trinquemale, tu étais à mes côtés quand tu as assommé les deux officiers qui m'assailaient à la fois. Pourquoi, aujourd'hui, as-tu peur de te promener avec moi ?
 — Dame, mon amiral, fit Mahurec en balbutiant de plus en plus, la-bas ou se crochait avec l'Anglais, et près de vous c'était la meilleure place, tandis qu'ici... au milieu de tout ce beau monde... j'ai le grément trop mal peigné pour...
 — Fais ce que je te dis ! interrompit brusquement M. de Suffren ; et si quelqu'un se permettait un sourire, c'est à moi seul qu'il aurait à me répondre. Viens, matelot ; conte-moi tes peines, et si ton amiral peut quelque chose pour toi, il se souviendra qu'il a trois dettes à payer.
 Puis voyant Mahurec toujours immobile et indécis :
 « Allons ! continua-t-il en lui frappant rudement sur l'épaule, dérape, et file de l'avant.
 — Cré mille tonnerre de Brest ! dit Mahurec dont la physionomie exprimait un attendrissement comique, vous me mettez vent dessus, vent dedans, mon amiral, avec vos bonnes paroles. Voilà mes écubiers qui embarquent lame sur lame à cette heure !
 Et le pauvre matelot essuya ses yeux avec son bonnet de laine ; l'amiral le contemplait en souriant.
 « Voyons, qu'as-tu ? demanda-t-il en se mettant en marche.
 — Pour lors, et d'une, commença Mahurec, vous vous souvenez peut-être qu'il y a dix ans, quand MM. d'Herbois et de Renneville, mes lieutenants, sont entrés dans les gardes-marines, c'est moi que j'ai commencé leur éducation, tant seulement qu'ils ne savaient pas distinguer une chaîne d'ancre d'une drisse de flamme, et qu'à cette heure ils en remonteraient au plus fin des gabiers.
 — Je sais cela ; après ?
 — Pour lors, et de deux, ils ont été si bons pour moi, tout de suite que je les ai aimés dans le grand sans me faire prier. Pour lors, quand j'étais affalé dans mon hamac, le nez dans la brise, pire qu'un crabe qu'est dressé par le filet, vous savez bien, mon amiral, c'est par le travers des îles Vertes, ou que la fièvre jaune faisait mettre à tout un chacun la barre dessous... j'étais en train de filer ma dernière écoute, j'étais quasiment pare à avaler ma gaffe, quoi, et qu'il n'y avait pas à bord plus de médicaments que dans mon écubier, rien de rien... la cambuse aux drogues était rafalée, et chaque heure c'était un camarade qui filait vent arrière pour le monde des défunts : eh bien ! qui qu'est venu près de moi ? qui qu'a donné au pauvre sabier sa ration entière de vin et des bonnes paroles à vous chavirer le cœur ? qui qui a tendu un bout de grélin pour l'aider à franchir la passe, enfin ? c'est M. d'Herbois et M. de Renneville... Je les vois encore... là... penchés sur mon hamac...
 Mahurec porta la main à ses yeux.
 « Matelot, qu'ils me disaient, continua-t-il, tiens bon ! le coup de partance n'est pas tiré ! Aux bras et aux boulines ! mets le cap sur la santé... » Et j'ai fait comme ils disaient, mon amiral, et je m'ai pomoyé sur ma bête, et quinze jours après je reprenais mon poste dans la hune d'artimon... Aussi, voyez-vous, je parle comme une bête, mais j'aime comme ça et si jamais, au grand jamais, un particulier de terrien s'avisaient tant seulement de regarder mes lieutenants de travers, je te l'amure à bloc et je te l'envoie radoubler sa coque jusqu'au-dessus de la flottaison !
 Et Mahurec l'œil enflammé, la narine frémissante, leva ses poings monstrueux et les fit tourner dans l'air avec une vigueur que lui eût envié un hercule de profession.
 M. de Suffren regarda le matelot, puis ses yeux se détournant, rencontrèrent tout ce monde de courtisans et de valets qui remplissait la cour.
 Entre ces gens et Mahurec, entre ces vêtements splendides, ces livrées éclatantes et ce costume primitif de l'homme de mer, le contraste était saisissant et devait certes choquer les regards des grands seigneurs et des grandes dames qui, en passant devant l'illustre bailli et son interlocuteur, ne pouvaient retenir une exclamation d'étonnement et un geste de répulsion. Mais M. de Suffren n'était pas lui, un courtisan vulgaire, un gentilhomme de boudoir, un général *P'œil de bœuf*, c'était un homme d'un grand cœur, un esprit élevé, un marin profondément épris de la noble carrière qu'il parcourait si brillamment.
 Aussi, répondant aux petits cris d'étonnement et aux gestes méprisants que provoquait sa familiarité apparente avec un simple matelot, par un sourire dédaigneux et un regard hautain, il ne sentit que plus disposé à continuer un entretien qui était loin de lui déplaire.
 En présence de Mahurec, il oubliait la cour, il oubliait le château et il se transportait par la pensée au milieu de ces marins qu'il aimait tant, à bord de l'un de ces navires qu'il avait hâte de rejoindre.
 « Continue, dit-il vivement. Parle encore, Mahurec, je t'écoute !
 — Pour lors et de trois, reprit Mahurec en s'enhardissant de

plus en plus, j'avais ma vieille mère, vous savez, mon amiral ? une femme du bon Dieu, quoi ! infirme et malade. C'était pas avec mon arriéré que je pouvais parer à ces besoins et l'empêcher de s'affaler à la côte... N'empêche ! ça bourlinguait tant bien que mal, quand un beau jour, voilà la chère femme qui se sent coiffée par la maladie et j'étais pas là... elle était toute seule... sans secours, sans amis...
 — Pourquoi ne m'as-tu pas fait prévenir ? dit vivement M. de Suffren. Est-ce que j'ai jamais laissé dans la misère la mère d'un de mes matelots ?
 — Mais, mon amiral, balbutia Mahurec, je ne savais rien, moi, ce n'est qu'après... quand la pauvre femme a eu envoyé son âme au bon Dieu...
 — Ta mère est donc morte ?
 — Oui, mon amiral. Il y a deux ans.
 — Morte seule... dans sa détresse ?
 — Oh que non ! Il y avait deux braves cœurs que Notre-Dame d'Auray avait envoyés à Brest près de la pauvre femme. Encore mes lieutenants, quoi ! Ils l'ont soignée... ils l'ont mijotée... elle n'a jamais manqué... et quand la chère femme a largué sa dernière écoute, c'étaient encore MM. d'Herbois et de Renneville qui l'escortaient des deux bords... Ils ont acheté un bout de terre... et ils y ont mis une croix de leurs mains...
 Mahurec respira fortement pour cacher l'émotion qui le gagnait.
 Quand j'ai su tout cela, reprit-il après un moment de silence, j'ai voulu me couper en deux pour envoyer à chacun de mes lieutenants un morceau de ma carène qui leur cria : merci ! mais, continua le matelot avec cette teinte de poétique mélancolie particulière à ceux de sa classe, mais j'ai réfléchi que j'avais qu'un cœur, que chacun de mes lieutenants n'en aurait qu'un bout et que tous les deux avaient droit de l'avoir tout entier. Alors j'ai été à Brest... sur la tombe de la pauvre vieille... et là, à deux genoux sur la terre... j'ai juré que tant que Mahurec, le gabier, aurait la force d'attacher un grélin et de se pomoyer sur une enfléchure, avant d'être au roi, avant d'être à la mer, avant d'être à ses officiers, il serait à ses lieutenants ! Voilà, mon amiral !
 M. de Suffren était très-ému. Les paroles franches, le langage pittoresque du gabier l'avaient fortement impressionné.
 « Brave homme ! » murmura-t-il.
 Puis secouant son émotion et redressant la tête, il reprit de sa voix rude.
 « Eh bien, après ? Est-ce seulement pour me conter ton histoire que tu es venu me trouver ici ?
 — Oh que non ? répondit Mahurec. J'ai quelque machine à vous demander.
 — Qu'est-ce que c'est ?
 — C'est que mes lieutenants sont embarqués tous les deux à bord de l'*Astrolabe*...
 — Je le sais bien. C'est moi qui ai conseillé à La Pérouse de les prendre dans son état-major.
 — Eh bien ! vous avez fait du propre, mon amiral.
 — Comment ? dit M. de Suffren sans se fâcher de la réflexion incongrue du gabier.
 — Je veux dire que c'est ça qui me met le cœur en dérive ! reprit vivement Mahurec. Parce qu'ils appareillent sur l'*Astrolabe* et que je reste, moi, à la cale d'embarquement.
 Ah ! fit l'amiral, je comprends. Tu veux embarquer avec eux ?
 — Juste, mon amiral.
 — Et c'est cela que tu viens me demander ?
 — Vous le dites. Je suis venu à pied de Brest à Paris pour vous larguer ma demande.
 — Et tes lieutenants, le savent-ils ?
 — Non, mon amiral. J'ai rien dit. Ils ignorent que je suis ici à cette heure. J'ai voulu vous voir avant tout. Dame ! vous comprenez ! s'il leur arrivait malheur, faut bien que je sois là... j'ai juré ! si je manquais à ma parole, je serais un failli-chien.
 — Tu m'as sauvé trois fois la vie, dit M. de Suffren d'une voix grave. Tu ne m'as jamais rien demandé, je n'ai jamais rien fait pour toi, je ne te refuserai pas la grâce que tu sollicite. Tu veux embarquer à bord de l'*Astrolabe*, tu embarqueras en qualité de gabier d'artimon. Viens me trouver ce soir à mon hôtel, je te remettrai moi-même ton ordre d'embarquement. Es-tu content ?
 — Si je suis content ! » cria Mahurec devenu pâle de bonheur, et qui, dans son émotion, avait failli avaler la chique qu'il avait replacée dans sa bouche.
 M. de Suffren fouilla dans la poche de sa veste et en tira une bourse bien garnie.
 « Tiens ! dit-il en la tendant à Mahurec, voilà pour lester ta vareuse ! Puis, frappant rudement sur l'épaule du gabier : bonne chance, matelot ! va, maintenant ! navigue grand large ! »
 Et M. de Suffren, adressant un geste d'adieu à Mahurec, s'élança dans sa voiture, près de laquelle il était revenu. Le valet de pied releva le marchepied, ferma la portière, et le carrosse reprit sa marche vers la cour de Marbre.
 Mahurec était demeuré immobile, tenant à la main la bourse que venait de lui donner le bailli, et il paraissait incapable de faire un pas, tant la joie, l'émotion, le saisissement, anéantissaient toutes ses facultés.
 Enfin la réaction arriva vive et puissante ; Mahurec bondit en l'air, battit un entrechat étourdissant en criant à tue-tête :
 « Vive l'amiral ! »
 Puis retombant sur ses pieds, il tourna sur lui-même, prit sa course, traversa la cour des Ministres, salua en passant d'un air narquois les sentinelles qui avaient voulu s'opposer à son entrée, et faisant dans la foule une nouvelle trouée, mais en sens opposé cette fois à la précédente, il arriva tout d'une haleine à l'endroit où l'attendait encore le soldat aux gardes françaises.
 « Ripaille ! » cria-t-il en gesticulant comme un possédé ; la brise adonne ! j'ai mon sac plein ! l'amiral m'a mis vent sous vergue. En avant chez ta femme, vieux ! je cours grand large ! Gare au festin de la mère Lefebvre ! Eh ! hisse ! tout est paré ! Attrape à larguer les bonnettes ! bitte et bosse en grand !
 Et d'une voix formidable, le gabier, pour mieux célébrer la joie qui débordait en lui, se mit incontinent à chanter ce vieux refrain si connu sous la misaine :
 L'compas était démonté,
 La coque allait en dérive,
 Mais v'là la brise qu'arrive,
 Rev'là le navire orienté.
 Je naviguais sur mon erre
 Et j'courais de mauvais bords,
 V'là qu'on signale la terre,
 J'mets les bonnettes des deux bords.
 (A continuer.)

VARIÉTÉS.

M. B... chef d'une grande maison de banque, est le meilleur homme du monde; mais, quand il se trouve dans son bureau, il oublie les règles les plus élémentaires de la politesse et donne carrière à son humeur fantasque et à sa brusquerie.

Un jour, un homme fort bien mis se présentait chez lui. M. B..., sans se détourner de son travail, lui dit d'une voix rude: —Qu'est-ce que vous voulez?

—Monsieur B..., je veux d'abord vous saluer et vous demander des nouvelles de votre santé.

—Que dites-vous? —Je vous demande comment vous vous portez.

—Qu'est-ce que cela vous fait? —A moi? Rien du tout, vous pouvez bien crever si vous voulez, ça m'est égal. Ce que je vous en ai dit, c'est pour me conformer aux habitudes de la politesse.

Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, causait avec un jeune homme. Par un mouvement machinal, il ouvrit sa tabatière et l'offrit à son interlocuteur.

—Monsieur, dit le jeune homme ironiquement; je n'ai pas ce défaut-là. —Si c'était un défaut, vous l'auriez, riposta l'évêque.

Le conseil municipal de la petite ville de... voulant faire l'acquisition d'une pompe à incendie, se réunit en séance extraordinaire, et fit une délibération composée des quatre articles suivants, rédigés par le maire:

Article 1er. La pompe à incendie est destinée à éteindre les incendies.

Article 2. Tout habitant de cette commune est pompier en naissant.

Article 3. En cas d'incendie, la pompe ne sera délivrée au pompier que d'après une délibération du conseil municipal, approuvée ensuite par le sous-préfet.

Article 4. La pompe devra toujours être essayée la veille d'un incendie.

Le choléra décimait les populations: dans le petit village de X, en Normandie, un serrurier tombe malade; on envoie quérir le médecin du pays; il arrive, prescrit des médicaments et s'en va.

Le lendemain, dans sa tournée, il entre chez le serrurier et dit à la femme de ce dernier: —Eh bien! notre malade, comment va-t-il aujourd'hui?

—Ah! monsieur! figurez-vous qu'hier, pendant que je courais chercher les médicaments, mon pauvre homme a mangé deux harengs saurs et un plat d'haricots froids à l'huile!...

—Ah! mon Dieu!... Mais, alors, il est... —Sauvé, monsieur!... Il est allé travailler là-bas, en ville, et il se porte à merveille.

—C'est inouï! se dit le docteur... Quelle recette merveilleuse contre le choléra!... Ah! si mes confrères se doutaient de la simplicité de ce remède! Je vais en prendre note... Et il écrit sur son calepin: —Choléra: remède éprouvé: Deux harengs saurs, haricots froids à l'huile.

Deux jours après, un maçon tombe frappé d'une attaque de choléra:

—Mon ami, prenez immédiatement, dit le médecin, deux harengs saurs et un plat de haricots à l'huile... Je reviendrai demain.

Le lendemain, le maçon était mort!

Et le docteur écrivait sur son calepin: Choléra: Remède: harengs saurs, haricots; —bon pour les serruriers; —mauvais pour les maçons!

Alexandre Dumas fils dinait à Marseille chez le docteur Gistal, une des célébrités médicales du pays.

—Mon cher ami, lui dit l'amphitryon en passant au salon pour prendre le café, on dit que vous improvisez; honorez donc, s'il vous plaît, mon album d'un quatrain de votre façon.

—Volontiers, répondit le poète. Et, tirant un crayon, il écrivit sous les yeux de son hôte, qui le suit du regard:

Depuis que le docteur Gistal Soigne des familles entières, On a démoli l'hôpital...

—Flatteur! dit le docteur en pinterrompant.

Mais Dumas ajoute:

Et Pon a fait deux cimetières.

Un vieux paysan, appelé par ses concitoyens aux honneurs de l'écharpe municipale, harangué en ces termes ses nouveaux administrés:

—Mes chers concitoyens, "Mon cœur n'oublia jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête."

Un Crésus se mourait d'ennui; tous les remèdes échouaient contre sa maladie. A la fin, un médecin lui dit: —Je ne connais pour vous guérir qu'un moyen.—Lequel?

—Il faut endosser pour un jour la chemise d'un homme complètement heureux.

La-dessus notre désolé se mit en campagne; vingt fois il crut tenir son affaire, mais tou-

jours le bonheur apparent recelait quelque peine secrète. Enfin, à force de voyager, le chercheur trouva.

L'homme complètement heureux, c'était un philosophe, un vagabond, sans sou ni maille. —Je suis guéri! s'écrie le riche; vite ta chemise, et demande-moi ce que tu voudras. —Ma chemise?

Hélas! Cet homme heureux n'avait pas de chemise.

M. Marco de Saint-Hilaire, se présentant un jour dans une maison, donna sa carte au domestique qui, ouvrant la porte du salon, annonça:

—M. le marquis de Saint-Hilaire. Sensation dans l'assemblée. Mais M. Marco de Saint-Hilaire s'avance aussitôt, et, saluant l'assistance:

—De grâce, dit-il, veuillez ne point vous émuvoir, ce n'est qu'un quis pro co.

DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE BAS CANADA.

PROVINCE DE QUEBEC. District de Montréal.

Le huitième jour de juillet mil huit cent soixante-dix.

[No. 1,44.]

DAME PHILOMENE ALLARD, ci devant de la Paroisse de St. Laurent, dans le District de Montréal, et maintenant de la Paroisse de Lachine, dit District. Demanderesse: vs. HERMENEGLIDE VIAU, Cultivateur, ci-devant de la dite Paroisse de St. Laurent, dit District, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, SUR LA MOTION DE MM. Mousseau & David, Avocats de la Demanderesse, en tant qu'il appert par le retour de Paschal Leclerc, un des Huissiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la dite Cité de Montréal, appelé L'Opinion Publique, et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé Canadian Illustrated News, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la Demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par ordre) HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P. C. S.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On excède dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

VOUS trouverez les meilleures GLACIERES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES POUR FAIRE LA CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTERS, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.



AVIS AUX CONTRACTEURS

Des Soumissions cachetées, adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 3ème jour d'AUT prochain, à MIDI, pour l'érection et l'achèvement des Murs de la Bibliothèque des Bâtisses du Parlement à Ottawa.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce bureau, le et après le 23 courant, ou des formes imprimées pour soumissions et autres informations peuvent être obtenues.

Les noms de deux personnes respectables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachés à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions. F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 15 juillet 1870. 301f

ETABLISSEMENT 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 184v

C. T. DORJON,

HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETEE. G. M. FANDUWARD ET CIE., 233, rue Notre-Dame.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER REFRIGERATEURS Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai. 18z

REDUCTION. GLACIERES GLACIERES C'est le bon temps de se procurer une bonne GLACIERE. A BON MARCHÉ. UNE réduction de 20 pour cent sera faite à tout acheteur, une visite est respectueusement sollicitée. GEORGE YON, Ferblantier et Plombier, No. 241 RUE ST. LAURENT.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE. District de Montréal. No. 1144. AVIS est par le présent donné que Philomène A. Allard, de la Paroisse de Lachine, dit District, a intenté, le ou vers le dix Avril dernier, une action en séparation de biens contre Herménégilde Viau, maintenant absent de cette Province. MOUSSEAU & DAVID, AVTS. ET PROCUREURS DE LA DITE DAME P. ALLARD. Montréal, 4 Juillet 1870.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE. District de Montréal. In re PIERRE LORTIE Failli, et TANCREDE SAUVAGEAU Syndic. SAMEDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte PIERRE LORTIE par MOUSSEAU & DAVID, SES PROCUREURS ad litem. Montréal, 15 Juillet 1870.

AVIS AUX CONTRACTEURS. Des Soumissions cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, le 25ème jour d'AOUT prochain, pour la construction d'une Digue et Régulateur, à la tête du Canal Lachine. Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal le et après vendredi le 22 courant, ou on peut obtenir des formes imprimées, pour soumissions et autres informations. Les signatures de deux personnes respectables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachées à chaque soumission. Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Par ordre. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 Juillet 1870. 24f.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRÉ et PRICE Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et de goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz

CAMPHE ANGLAIS RAFFINÉ. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSARE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) LE Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médicines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sauges, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN. Montréal, 26 mai 1870. 21z

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH. (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Four-nitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 24 Juillet, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 16 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS et PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE \$4.00 par AN PAR NUMERO 40 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT \$2.50 par année Aux États-Unis 3.00 Par numéro 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.